

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 06 MARS 2018**

Le mardi 06 mars 2018, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 28 février 2018, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ASSOULINE
M. BAUDRIER
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
M. GASSAMA
Mme GUHL
M. HOCQUARD
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme RIVIER
Mme STEPHAN

Mme BACHE
M. BOUAKKAZ
Mme DASPET
Mme EL AARAJE
M. GLEIZES
Mme HAZAN
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
M. PASCAL
M. SHI
Mme VICQ

M. BARGETON
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
M. GAS
M. GUERRIEN
Mme HERRERO
M. LE BARS
M. MARTIN
M. PERIFAN
Mme SIMONNET
M. VON GASTROW

S'ETAIENT EXCUSES

M. GRANIER

M. SOREL

POUVOIRS

M. BLANDIN a donné pouvoir à M. GASSAMA
M. EPARA EPARA a donné pouvoir à M. LE BORGNE
Mme FANFANT a donné pouvoir à Mme HAZAN
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme KELLER a donné pouvoir à Mme MAQUOI
Mme PRIMET a donné pouvoir à Mme VICQ
M. SAMAKE a donné pouvoir à Mme STEPHAN

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRE AUXILIAIRE

M.CONQUES

Ordre du jour

1. Délibérations	6
MA20.2018.028 : Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2018.	6
2018 DAE 53 : Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien. M. Weiming SHI rapporteur.	6
2018 DAC 14 : Subventions (350.000 euros), conventions et avenants avec 8 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	8
2018 DFPE 42 : Subvention (605.704 euros) et convention avec la Planète des Enfants (14 ^e) pour la création d'un multi-accueil au 10, rue Philidor (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	9
2018 DEVE 33 : Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	9
<input type="checkbox"/> V20-2018-042 : Vœu « objectif zéro artificialisation future des sols parisiens », déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.	9
<input type="checkbox"/> V20-2018-043 : Vœu relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.	9
<input type="checkbox"/> V20-2018-044 : Vœu demandant que de la terre de bonne qualité : végétale humifère soit mise à disposition des parisiennes et des parisiens souhaitant végétaliser l'espace public, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste...	9
<input type="checkbox"/> V20-2018-045 : Vœu pour préserver, développer et rendre visibles les trames vertes, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste...	9
2018 DPE 06 : Approbation du zonage d'assainissement de Paris. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	16
<input type="checkbox"/> V20-2018-048 : Vœu portant amendement à la délibération DPE 06, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste du 20 ^{ème}	16
2018 DDCT 22 : Subvention (17.500 euros) à une association et convention pluriannuelle d'objectifs au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits. Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteures.	17
2018 DEVE 54 : Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.	18
2018 DVD 37 : Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France au titre de 2018. M. Renaud MARTIN rapporteur.	19
2018 DAC 81 : Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	19
2018 DAC 132 : Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11 ^e) et Art Azoï (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	19
2018 DAC 137 : Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	19

2018 DFPE 05 : Subventions (332.000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13 ^e , 14 ^e , 18 ^e et 20 ^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	19
2018 DFPE 06 : Subventions (27.500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	19
2018 DPE 14 : Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie. M. Mohamad GASSAMA, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.....	19
MA20.2018.039 : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 20, rue Dénoyez à Paris 20 ^{ème} arrondissement et autorisation à Madame la Maire du 20 ^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour la gestion de cet équipement. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	19
2018 DEVE 53 : Lancement la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	19
2018 DEVE 56 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	20
2018 DEVE 57 : Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	20
2018 DDCT 17 : Subventions d'investissement et budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » dans le quartier de la Goutte d'Or du 18 ^{ème} arrondissement à 4 associations, dans le quartier de Belleville dans le 20 ^{ème} arrondissement pour une association, et avenants à 2 conventions (57.400 euros). Mme Virginie DASPET, M. Weiming SHI rapporteurs.....	20
2018 DDCT 20 : Subventions (550.900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	20
2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement.....	20
2018 DASCO 05-G : Mise à disposition du toit terrasse du Collège Flora Tristan (20 ^{ème}) pour développer un potager pédagogique – Convention d'occupation du domaine public avec l'association Veni Verdi.....	20
2018 DASCO 07-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros).....	20
2018 DASCO 14-G : Budget participatif des collèges - Subventions (827.000 euros).....	20
2018 DASES 02-G : Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Août Secours Alimentaire.....	20
2018 DASES 73-G : Convention avec la fondation A. MEQUIGNON pour ses actions de prévention spécialisée.....	20

3. Voeux 20

□ V20-2018-053 : Vœu relatif au CICA présenté par Loïk Le Borgne et Emmanuelle Rivier pour les groupes des élu.e.s écologistes, PS et apparenté.e.s et communistes. 20

□ V20-2018-054 : Vœu relatif au Tarmac déposé par Nathalie Maquoi, Frédéric Hocquard, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et apparenté-e-s, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes, Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s écologistes..... 25

□ V20-2018-055 : Vœu de soutien au théâtre Le Tarmac, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au Peuple !". 25

□ V20-2018-056 : Vœu de l'Exécutif relatif au Tarmac..... 25

□ V20-2018-057 : Vœu pour la titularisation des vacataires en charge du dispositif des colonies de vacances arc-en-ciel, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au Peuple !". 31

□ V20-2018-058 : Vœu relatif au déploiement et à l'utilisation du compteur Linky, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste..... 36

4. Questions orales 38

Q-20-18-02 : Question relative au renouvellement des Conseils de quartier, déposée par les élu-e-s des groupes socialistes et apparentés, communistes et écologistes..... 38

Q-20-18-03 : Question relative à la haie vive le long du mur du Père Lachaise, boulevard Ménilmontant, déposée par le groupe des élu.e.s écologistes. 38

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Avant de débiter ce Conseil d'arrondissement, je souhaitais donc évoquer avec vous les victimes des récents attentats qui ont durement frappé notre planète ces dernières semaines. Évidemment, j'ai une pensée pour les victimes du terrorisme islamiste à Ouagadougou. Une nouvelle fois, les terroristes ont frappé le Burkina Faso s'en prenant cette fois à l'État-Major de ce pays ainsi qu'à l'ambassade de France. Le bilan est lourd. Il y a 8 morts et 80 blessés parmi les forces de l'ordre. Ces attaques ont été revendiquées par le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans, le GSIM, qui a fait allégeance à Al Qaida. Je rappelle d'ailleurs que cet attentat est une forme de rétorsion contre les opérations de nos forces armées aux côtés des forces des pays africains qui luttent contre Boko Haram dans toute la zone sahélienne d'Afrique. Et je voulais aussi exprimer notre soutien à notre armée. La terreur, vous le savez, frappe également toujours en Syrie où le régime de Bachar el-Assad poursuit ses massacres appuyé par son allié russe. Et le régime tente de reprendre la Ghouta sans tenir compte, parce qu'après on peut toujours discuter qui a raison, qui a tort, ce qui est de monstrueux, c'est qu'au milieu il y a la présence de très nombreux civils et de notamment de nombreux enfants. Plus de 650 civils sont décédés lors des raids aériens, lors de bombardements à répétition et pénurie de nourriture et de médicament forme le lot quotidien des 400 000 habitants de la Ghouta. Donc moi je le dis très clairement, je souhaite, même si ici, nous ne sommes pas l'ONU, dire à quel point nous sommes solidaires, notamment des réfugiés syriens qui se trouvent sur notre territoire. Et je rappelle que la mairie du 20^e accueille et soutient depuis des années le travail de l'association Revivre qui accueille de très nombreux réfugiés syriens. Et enfin, même si c'est un sujet récurrent aux États-Unis, j'ai une pensée pour les lycéens du sud-est de la Floride, les 17 morts et 12 blessés. Et là aussi, je pense que je ne me trompe pas en disant que nous soutenons collectivement l'action des lycéens contre les ventes d'armes aux États-Unis. Bon, je vois qu'il y en a que ça distrait beaucoup. Donc je souhaitais à présent vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence en l'honneur des victimes des attentats et notamment de nos militaires à Ouagadougou. Non, M. GLEIZES, peut-être après, s'il vous plaît.

M. GLEIZES

Je voudrais aussi qu'on associe donc à ce recueil les personnes qui sont en train de mourir à Afrin, dans l'enclave kurde au nord d'Alep. Je rappellerai que la résolution de l'ONU concernait donc les deux zones bombardées. Ce n'est pas la même armée mais les deux zones sont concernées par la résolution de l'ONU.

Mme CALANDRA

Vous avez parfaitement raison. Donc je vais vous demander de respecter une minute de silence en l'honneur de tous ces morts.

Minute de silence

Mme CALANDRA

Bon, à présent, nous abordons plusieurs informations. Alors d'abord, je voulais souhaiter la bienvenue à un nouveau membre de notre conseil municipal : M. Bruno GAS que je salue et que j'accueille au nom de tout notre conseil. Je vous souhaite la bienvenue. N'hésitez pas à contacter mon cabinet pour toute demande de renseignements, besoin matériel, logistique afin qu'on vous aide à vous installer correctement. Donc comme vous l'avez compris, c'est suite à la démission de notre conseil de Mme Élisabeth RAME, à qui vous transmettez, Mme HAZAN, toutes mes amitiés, que vous êtes parvenu parmi nous et nous vous remercions de votre investissement citoyen. Je voulais également vous informer que j'ai reçu le 28 février 2018, donc 28 février dernier, une copie du courrier de démission de notre collègue Hélène VICQ de sa délégation qui a été adressée au préfet. Je précise qu'elle démissionne de son mandat d'adjoint, mais demeure membre de Conseil d'arrondissement, et je tiens à la remercier chaleureusement pour son engagement pour l'arrondissement et à saluer son professionnalisme et le travail qu'elle a fourni jusqu'à présent. Elle a participé notamment à de très nombreuses réunions publiques avec nos concitoyens sur tous les projets d'urbanisme et de construction dans l'arrondissement. Et croyez-moi, pour y être aussi également souvent, c'est très

prenant en termes horaires. Je voulais également, je vous ferai comme à l'habitude, un point sur notre agenda en fin de conseil. Mais je souhaitais, à l'approche du 8 mars, donc là, ça concerne la délégation de Mme RIVIER, mettre en lumière, mettre en exergue les inaugurations extrêmement symboliques qui vont se dérouler dans le cadre de la journée internationale, alors s'il vous plaît, non pas de la femme comme je l'entends encore à la télévision et dans les médias, mais des droits des femmes qui, comme vous le savez tous évidemment, aura lieu ce jeudi. Nous aurons le plaisir d'accueillir la Maire de Paris pour inaugurer à la fois l'allée Zabel ESSAYAN. Donc ça se trouve sur le terre-plein central au niveau du métro Père Lachaise et l'inauguration aura lieu à 15h15. Ça se trouve entre le 20^e et le 11^e arrondissement ainsi que la rue Antoinette FOUQUE qui se trouve entre le square Variot et la piscine Vallerey. Et là, l'inauguration aura lieu à 16h45. Vous êtes évidemment tous et toutes chaleureusement conviés à y participer. Je rappelle que, juste un fait, au terme des analyses du programme des Nations Unies pour le développement, il n'y a pas de développement humain sans égalité entre les femmes et les hommes et du niveau d'éducation des petites filles et des femmes dépend le niveau de développement des pays. C'est un fait qui a été établi il y a déjà fort longtemps. Donc c'est un enjeu évidemment pour nombre de pays mais aussi dans nos populations notamment parce que nous accueillons des populations, je fais un lien avec ce que nous avons dit avant, nous accueillons des populations qui viennent de pays où les femmes n'ont pas la chance, et les petites filles, n'ont pas la chance de pouvoir aller à l'école ou en tout cas, pas autant que les garçons. Donc c'est un sujet important, cette égalité. Alors juste une chose d'ailleurs, ne vous étonnez pas si vous n'avez pas encore reçu les invitations parce que la mise au point sur les dates et les horaires s'est faite très tardivement. Donc nous sommes en attente de confirmation du protocole de la ville en charge de ces événements. Et vous les recevrez, je l'espère, de leur part en temps et en heure. Je souhaitais à présent ouvrir formellement notre conseil. J'annonce les vœux d'urgence, une fois n'est pas coutume, il n'y a pas formellement de vœux d'urgence à soumettre à notre débat si ce n'est un vœu du groupe EELV qui en fait n'est pas exactement un vœu d'urgence, il porte amendement sur la DPE 06. Je crois que je vous ai tout dit.

1. Délibérations

MA20.2018.028 : Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2018.

Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé.

2018 DAE 53 : Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien. M. Weiming SHI rapporteur.

M. VON GASTROW

Oui. Madame la Maire, en fait, donc j'interviens au nom du groupe des élus écologistes la mairie du 20^e arrondissement pour donner notre position concernant cette délibération, donc un vote contre. Et en fait, il s'agit d'une délibération qui concerne l'occupation du domaine public. Il y a plusieurs points qui sont contestables dans cette délibération. Je n'en retiendrai qu'un seul, celui de remplacer le calcul des sommes à payer qui désormais serait forfaitaire et non plus par rapport au chiffre d'affaires. Ce qui, à notre avis, amènera à léser, si aucune précision n'est apportée sur ce sujet, les organismes non lucratifs puisque finalement ils se verront traités de la même manière que des sociétés commerciales, ce qui pour nous, paraît être assez injuste. Donc je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. Seulement, effectivement, de toute façon, c'est une position qui est commune dans tous les arrondissements. En fait, le groupe écologiste de Paris considère que cette délibération, vu son importance, n'a pas été assez travaillée et n'a pas suffisamment permis que soient associés les différents groupes politiques du conseil de Paris. Et donc dans ces conditions, au moment où elle est présentée à notre conseil, nous ne pouvons que voter contre.

Mme CALANDRA

Donc je donne la parole à M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Oui, merci. Bonsoir ! Concernant cette délibération et ce règlement, je voulais d'abord poser quelques questions de précision et partager également quelques inquiétudes en plus de ce qui a déjà été

exprimé par Stéphane au nom de notre groupe. Alors concernant les questions, celle que je me posais, c'était de savoir dans quelle mesure est-ce que les associations qui ont aujourd'hui des activités d'ordre commercial ou qui peuvent donner de l'objet à de la vente, mais dont la vocation n'est pas de faire du commerce, sont concernées quand ces événements sont ponctuels. Je pense typiquement aux autorisations de l'occupation du domaine public qu'on peut être amenés à donner. Alors je vais donner l'exemple que je connais, le marché solidaire sur le boulevard de Belleville, ce qui est bien sûr distinct de l'occupation de domaine public dans le cadre, par exemple, du festival food, je ne sais plus comment il s'appelle, le food market. On n'est évidemment pas sur le même type de public, d'activité et de finalité. On a eu l'Ernest Fest. Et puis, si je prends un cas extrême, on peut prendre le système D puisque là, on est dans le fait des échanges dans lesquels on n'utilise pas d'argent. Donc est-ce que ce type d'évènement est concerné par cette délibération-là ? Auquel cas, c'est un vrai souci, puisque nos associations font vivre l'espace public et ne sont pas dans une logique de rentabilité, de lucrativité. Donc ça serait un vrai souci et une raison de plus, je pense, pour voter contre et qui pourrait, je crois, en convaincre plus d'un, ici, dans cette assemblée, parce que les conséquences seraient directes et importantes. Et puis la crainte d'ordre un peu plus général, c'est que je vois que cette décision vient après celle qu'on a prise il n'y a pas longtemps de rendre payante l'utilisation des salles municipales, que ce soit en mairie ou par ailleurs, alors que ces mises à disposition se faisaient jusqu'ici de manière gratuite et je n'ose étendre aussi cela à d'autres décisions de type changement de la tarification pour l'accès aux centres de loisirs et puis la liste serait assez longue, dans l'ensemble vont dans une logique dite de bonne gestion de l'argent public mais qui surtout prive ceux qui n'en ont pas les moyens d'accès à des espaces pour s'exprimer, se rencontrer, vivre, etc. et qui sont des logiques un petit peu de rentabilité qui sont dangereuses pour un certain type de vie et qui ne correspondent pas à la philosophie en tout cas qui est la mienne mais celle d'un certain nombre d'entre nous et qui n'avait pas été annoncée comme tel au départ. Donc là, cette logique un petit peu de rentabilité financière de bonne gestion, etc. a des conséquences directes. C'est une raison de plus pour laquelle ça mérite au moins un débat, ce qui n'a pas été le cas, je crois, cette délibération et cette décision tombant un peu sur tout un chacun de nulle part et sans véritable débat. Voilà. Merci.

Mme CALANDRA

Bien. Alors M. Weiming SHI est rapporteur et vous répond.

M. SHI

Je vais donner quelques éléments concernant ce dont tu parlais. En fait, sur l'ancien règlement, on avait six règles différentes en fonction des commerces ou associations concernés, et ça rend rendait les choses compliquées pour certains. C'est donc une délibération pour simplifier. Première chose. Seconde chose, c'est que, avant, le montant de la redevance était calculé à partir du chiffre d'affaires déclaré, et on n'a pas les moyens de courir derrière les commerçants pour vérifier leur chiffre d'affaires.

Bien entendu, concernant les associations qui organisent un évènement, sur certains évènements, je pense qu'on a pas mal de subventions de la mairie de Paris, de l'Île-de-France, même de l'État. Pour une association, l'occupation du domaine public n'est pas une façon de gagner de l'argent, je pense. Ce règlement, c'est pour les commerces, pour les forums, etc. Merci.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup. Je voulais juste... Oui, M. MARTIN. Et après M. GUERRIEN.

M. MARTIN

Non, je voulais juste ajouter une chose. Il s'agit bien de commerce permanent et pas d'évènement sur l'espace public. Ce sont les commerces permanents qui sont visés par cette délibération. D'autre part, par rapport à la forfaitisation, il s'agit aussi d'une, enfin, l'emplacement et les redevances qui seront forfaitaires seront différentes en fonction de l'emplacement évidemment de ces commerces, en fonction de leur commercialité, si elle est très forte, si elle n'est pas forte, etc. Ce qui fait qu'il y a quand même une règle un peu d'équité par rapport à des commerces qui s'installeraient dans des endroits moins commerciaux que d'autres et donc auraient une redevance un peu moins forte à payer. Donc comme l'a dit Weiming SHI, il s'agit d'une délibération de simplification. Et juste, par exemple,

pour préciser de quoi nous parlons, en réalité, nous parlons pour le 20^e arrondissement, du manège qui se situe sur la boulevard de Belleville, de celui qui se situe sur le cours de Vincennes, de celui qui se situe rue Sorbier. Bref, je ne vais pas faire toute la liste. Mais vous voyez que ce sont des commerces qui parfois d'ailleurs sont tenus par des personnes qui ne vivent que de ça et qui vivent plutôt qu'elles ne font vraiment de grosses activités commerciales et ce sont des commerces qui assurent une animation dans la ville. Et c'est pourquoi nous y sommes attachés, même s'il doit y avoir évidemment des règles d'attribution, des règles de renouvellement, et une redevance qui permette à la ville de valoriser aussi l'occupation de cet espace à des fins, alors pour le coup, vraiment commerciales.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Quant à la concertation, j'ai quand même reçu des précisions du cabinet de Mme POLSKI sur la méthode de concertation et qui nous informe du fait que tous les cabinets des adjoints concernés par la mise à jour du règlement en question, à savoir les adjoints à la propreté, à la sécurité, sur les questions de livraison, environnement, espaces verts ont été contactés ainsi que toutes les directions concernées mais également la commission des élus où tous les groupes, dont les Verts, sont représentés. Et ils avaient l'occasion de faire part de leur remarque dans le cadre de cette commission et le secrétaire général du groupe Vert de la ville de Paris était présent. Et apparemment, il n'y a pas eu de remarque ou de proposition ou d'ajout, de suppression demandée. Donc l'adjointe d'Anne HIDALGO, Mme POLSKI s'étonne un petit peu de cette critique sur le manque de concertation dans l'élaboration de ce règlement puisqu'il y a des lieux pour faire ces propositions ou ces suggestions. Et que ça n'a pas été le cas. Donc je vous consulte sur cette... Oui, M. GLEIZES.

M. GLEIZES

À titre d'information, le secrétaire général du groupe n'a pas le droit de parole en commission quand les élus ne sont pas présents. Et en l'occurrence, il n'y avait aucun élu le jour de cette présentation et en commission des concessions qu'il y a eu lieu cette semaine, par contre, là, il y a eu une position qui a été donnée en découvrant donc la délibération, d'un type purement formel.

Mme CALANDRA

Oui, mais enfin, par nature, Mme POLSKI n'est pas responsable du fait qu'aucun élu ne soit venu ce soir-là.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DAC 14 : Subventions (350.000 euros), conventions et avenants avec 8 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. C'est une courte intervention pour attirer l'attention de notre conseil, pas sur tous les festivals qui sont bien sûr riches, mais sur un en particulier, c'est le festival Et 20 l'été qui fêtera sa 10^e édition cette année du 20 au 24 juin, et qui est donc, pour rappel, un festival d'art dans l'espace public avec un approfondissement cette année des propositions artistiques qui sont construites avec des amateurs et qui vont aussi investir plus de lieux chez des bailleurs sociaux et chez des ensembles sociaux, comme ce qui a pu avoir lieu au square d'Amiens avec le très beau spectacle il y a deux ans de danse verticale. Là, il y aura d'autres propositions et une mise en réseau plus forte des acteurs du champ social, des centres Paris Anim', de la MPAA, et notamment pour souligner aussi le travail très fin. Ce festival, il est porté par l'association Paris Culture 20, le travail entamé à la cité Bonnier, au 140 Ménilmontant notamment en portant une dynamique autour de l'année de partage autour de la culture avec les habitants qui porte ses fruits parce que pendant les vacances, c'est plus d'une cinquantaine d'entre eux, de cette cité, qui ont découvert le Pavillon Carré de Baudouin qui sont venus voir l'expo Mémo. Et une part du festival va être, de manière plus spécifique, construite avec eux. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2018 DFPE 42 : Subvention (605.704 euros) et convention avec la Planète des Enfants (14^e) pour la création d'un multi-accueil au 10, rue Philidor (20^e).
Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

Mme DUCHAUCHOI

Oui, merci, Madame la Maire. Juste pour permettre de donner un petit peu regard sur ce projet que je trouve assez intéressant puisque c'est des porteurs de projet dont c'est la troisième crèche dans Paris. C'est des jeunes, c'est des petites structures parce que ce sera 28 berceaux sur un secteur où on a vraiment besoin. Et c'est vrai que le projet a été long par rapport au propriétaire, etc. Ça fait deux, trois ans qu'ils le portent. Et ils ont mis beaucoup d'énergie. Et donc je suis ravie que les travaux puissent commencer avec une ouverture prévue en 2019 sur un secteur très attendu puisque c'est secteur sud où nous avons encore des demandes. J'en profite pour faire un petit point avec vous sur les demandes. Il y a eu pas mal d'ouvertures. On va inaugurer cette semaine avec Madame la Maire une nouvelle structure. Une autre, la semaine prochaine. Et nous sommes maintenant à peu près à 1 700 demandes en attente. Ça veut dire qu'effectivement, on a réduit de moitié par rapport au début de la mandature. Moi je pense qu'on peut se féliciter.

Mme CALANDRA

Je vous remercie beaucoup.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2018 DEVE 33 : Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.
Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

- **V20-2018-042 : Vœu « objectif zéro artificialisation future des sols parisiens », déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.**
- **V20-2018-043 : Vœu relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.**
- **V20-2018-044 : Vœu demandant que de la terre de bonne qualité : végétale humifère soit mise à disposition des parisiennes et des parisiens souhaitant végétaliser l'espace public, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.**
- **V20-2018-045 : Vœu pour préserver, développer et rendre visibles les trames vertes, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.**

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. En fait, je vais présenter donc les vœux que nous avons présentés à ce Conseil d'arrondissement. Par ailleurs donc, nous allons déposer aussi d'autres vœux au conseil de Paris. Donc ce plan de biodiversité, c'est la suite d'un premier plan qui avait été rédigé, entre autres, par l'ancienne élue responsable du sujet qui était Fabienne GIBOUDEAUX, donc élue du 20^e arrondissement. Donc je veux lui rendre hommage par rapport à ça. Et donc nous déposons quatre vœux. Alors la question de la biodiversité, qui est une question de plus en plus prégnante dans le débat politique. Puisque, comme vous le savez, parmi les crises environnementales, il y a la crise de biodiversité. Aujourd'hui, nous sommes en train de vivre la 6^e extinction massive des espèces. Même sur la ville de Paris, enfin, Paris, et donc la France, la métropole en excluant la Guyane, on est

déjà à 1 200 espèces qui sont en voie de disparition en France territoriale. Parmi ces vœux, il y a des vœux qui concernent vraiment les actions quotidiennes de la prise de conscience des habitants par rapport à ce sujet de la biodiversité. Et d'autres sujets qui sont des sujets beaucoup plus structurants par rapport à cette question-là. Le premier vœu, il est relatif au renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens. Vous savez que le 20^e arrondissement a été assez moteur sur ces sujets-là. Donc de plus en plus de citoyens et de citoyennes s'engagent à faire du jardinage soit de pied d'arbre, soit de jardin partagé. Donc il est important par rapport à ça de renforcer les moyens humains pour aider toutes ces personnes-là. Je vous lis rapidement ce qui est proposé. La ville de Paris met à disposition de chaque arrondissement une ou un animateur ou animatrice référent pour accompagner les projets de végétalisation et faciliter les initiatives des jardiniers citoyens. Donc ça, c'est le premier vœu. Le deuxième vœu, et aussi sur... pour aider les personnes qui font ce travail-là, c'est la question de la qualité de la terre. On demande à ce qu'il y ait un suivi, un contrôle de la qualité de la terre. Donc je vais lire assez rapidement, réaliser un état des lieux de qualité des différentes terres utilisées à Paris puisqu'il y en a qui permettent de faire de la culture et d'autres qui ne permettent pas de faire de la culture, que cet état des lieux soit communiqué sur le site dédié à cela : vegetalisonsparis.fr, que la ville de Paris pour ses propres projets et pour les projets de végétalisation d'espaces publics des Parisiennes et Parisiens mette à leur disposition une terre végétale humifère de bonne qualité, ce qui est souvent le cas par ailleurs, que chaque Parisienne et Parisien, quel que soit son arrondissement, sache comment se procurer de la terre pour ses projets de végétalisation de l'espace public parce que souvent, c'est une difficulté. Et enfin qu'un réseau soit créé pour mettre en relation les personnes, les associations qui végétalisent grâce à leur compost, et les mettre au composteur puisque vous savez qu'il y a de plus en plus de compostage privé qui se fait. Les deux derniers vœux sont des vœux plus structurants qui sont d'ailleurs en lien avec un autre vœu qui sera présenté tout à l'heure sur le plan assainissement, par ailleurs appelé souvent le plan Pluie mais ça sera Stéphane VON GASTROW qui présentera l'amendement par rapport à ça. C'est la question des trames vertes et la question de la lutte contre l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des sols. Le premier vœu, c'est pour préserver, développer et rendre visible les trames vertes. Vous savez que nous avons deux grands projets de trames vertes sur l'arrondissement : un, le long du périphérique et l'autre à travers la petite ceinture. Donc nous demandons qu'un travail spécifique soit fait sur les trames vertes, donc étudier la multiplication des connexions vertes avec les côtés limitrophes et en particulier pour ce qui nous concerne, nous, avec la RATP, la SNCF sur la petite ceinture, de mettre aussi en connexion les espaces privés, comme les jardins privés, les espaces verts publics ou ceux qui sont chez les bailleurs sociaux. C'est pour améliorer le contenu du plan actuel. Le dernier, j'y tiens beaucoup, parce que c'est souvent un angle mort des projets d'urbanisation de nos villes, c'est la question de la zéro artificialisation des sols parisiens. Comme vous le savez peut-être ou pas, le problème d'artificialisation des sols explique une bonne partie des crues puisqu'il y a une mauvaise canalisation des eaux de pluie notamment lors des grands orages. Donc le 20^e arrondissement a été très affecté en juin dernier où il y a eu un orage assez violent, enfin, assez violent, relativement violent mais qui a entraîné des inondations assez importantes. Et si vous vous rappelez des images, nous avons des métros, des escaliers de métro qui étaient devenus des rivières où il y avait l'eau qui s'écoulait à travers ces voies-là. Donc tout ça, c'est lié souvent à l'artificialisation des sols et notamment dans tous les projets d'urbanisme, nous allons être concernés, nous, par la porte de Montreuil où il va y avoir des constructions. Donc cette question de la non-artificialisation des sols est importante. Alors suite à un débat, nous avons modifié un des attendus. Premier attendu : s'engage à stopper l'artificialisation des terres à Paris pour cela. Donc nous avons un peu précisé cette signification de l'artificialisation. Donc je vais la dire de manière un peu plus précise : que la règle sous la densification du bâti existant, ça veut dire que s'il y a déjà un immeuble, donc on peut rajouter des étages. L'artificialisation des sols devrait être tout à fait exception et dûment mâtinée par l'absence d'alternatif faisable, c'est-à-dire qu'en gros, pour parler un langage courant, on garde la pleine terre et on construit sur les espaces déjà bâtis, de façon à garder tous ces espaces aujourd'hui où la terre apparaît. Quand il y a constructions sur de la pleine terre, la contrepartie, c'est de faire de la compensation, comme ça se fait par ailleurs sur les grands projets, notamment les projets d'aéroport, c'était prévu là-dedans. C'est-à-dire si on bâtit sur un espace où il y avait de la terre, par ailleurs, on enlève du trottoir. Il y a aussi dans ce vœu-là une référence... déjà, ce qu'on avait voté en Conseil d'arrondissement sur le PLU où le 20^e avait été très en avant, notamment grâce à Fabienne GIBOUDEAUX lors de la mandature précédente sur l'inventaire des lieux actuellement de pleine terre, de les imperméabiliser potentiellement qui pourrait être imperméabilisé. Donc ce travail devrait être aussi fait en lien pour qu'il y ait une cohérence entre le PLU et le Plan Biodiversité. Je rappellerai aussi d'un point de vue juridique, ce plan est très important puisqu'il est opposable sur des jugements. Comme c'est le cas avec le PLU. Donc ça veut dire que ce qui est dedans peut être utilisé

pour attaquer, par exemple, des permis de construire qui seraient contradictoires avec ce plan. La question aussi, c'est la déminéralisation, notamment dans le projet oasis qui concerne toutes les cours d'école. Donc il est important, dans les cours d'école, de mettre des espaces de pleine terre. Et de manière générale, nous demandons de déminéraliser les trottoirs, donc de faire en sorte que la terre reprenne le dessus sur le béton. Voilà donc nos quatre vœux qui concernent ce Plan Biodiversité.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je donne donc la parole pour vous répondre à Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais commencer par vous présenter le nouveau Plan Biodiversité, puis ensuite, je répondrai aux vœux que vous venez de présenter, M. GLEIZES. Le mot « biodiversité » est issu de la contraction de deux mots « diversité » et « biologique ». Et elle désigne la variété, la diversité du monde vivant. Consacré dans le langage courant lors du sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, ce concept recouvre l'ensemble des organismes vivants qui peuplent la terre, que ce soit des animaux, des végétaux, des champignons et des micro-organismes, leur diversité génétique, patrimoine génétique et héréditaire mais aussi la multiplicité des écosystèmes qui constituent leurs milieux de vie. Ces milieux de vie, que ce soit la forêt, la montagne, les fleuves, les prairies, les déserts, les océans mais aussi les villes. Alors que le dérèglement climatique s'accélère, la protection et l'enrichissement de la biodiversité sont essentiels à notre avenir collectif. Aujourd'hui, il n'est plus temps d'attendre, de spéculer, de tergiverser, de prospecter face aux catastrophes climatiques, comme face aux extinctions massives d'espèces. Je vais vous donner juste deux exemples : 75 % des insectes volants ont disparu en Europe en 30 ans, et 75 % des moineaux ont disparu à Paris en 20 ans. Nous avons donc l'obligation et le devoir d'agir pour bâtir la ville intelligente et durable, respectueuse de son environnement et attentive à sa nature, toujours plus solidaire dont nous, humains, avons besoin. Plus de 80 % des Françaises et des Français vivent en ville. Et dans le monde, c'est déjà plus de 50 % de l'humanité qui vit en ville. Et les prévisions en 2050 prévoient environ 70 % de l'humanité qui vivra en ville. Nous devons donc mieux concilier développement urbain et biodiversité. C'est notre responsabilité collective pour nous-mêmes et pour les générations futures. La biodiversité, ce n'est donc pas une liste d'espèces et de gènes, mais bien un tissu vivant en interaction dont la trame, le fonctionnement et la structure importent tout autant que la simple composition. C'est un facteur d'équilibre indispensable à la vie des humains. Nous dépendons totalement de la nature, que ce soit pour respirer, boire, manger, nous vêtir, mais aussi nous loger, etc. Nous ne sommes donc qu'une des composantes de la nature unie aux autres espèces dans une fraternité biologique. Pour que les systèmes vivants continuent à pourvoir à nos besoins vitaux, encore faut-il qu'ils soient toujours là et qu'ils conservent à la fois leur complexité, leur résilience et leur diversité. Il est aujourd'hui démontré que nous subissons la sixième grande crise d'extinction des espèces et qu'elle est imputable à l'espèce humaine, à nos activités. Lutter contre ce phénomène est d'autant plus difficile que ces disparitions passent trop souvent inaperçues. Vous étiez-vous rendu compte que 70 % des insectes volants avaient disparu en Europe ? Il est facile de donner des leçons aux populations qui cohabitent encore avec des éléphants, les dauphins, les loups ou les tigres. Mais il est bien plus difficile de préserver la biodiversité de notre ville et d'accepter à nos côtés pigeons, mais aussi rats, corneilles, mésanges, étourneaux, chats, rapaces et je viens de parler des rats, M. PERIFAN, qui ont un rôle extrêmement utile dans nos égouts, mais aussi d'accepter les modestes plantes le long de nos murs. Nous, l'espèce humaine, à travers nos activités, sommes désormais responsables des changements de l'écosystème terre. C'est pourquoi on a appelé cette période que nous vivons en ce moment, l'anthropocène en référence aux ères géologiques comme le pléistocène et l'holocène. La dégradation ou la destruction des milieux par la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, le dérèglement climatique, les villes de plus en plus minérales, l'extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels, la fragmentation et la réduction des habitats naturels est une des principales causes du déclin de la biodiversité. Le climat et la biodiversité sont deux piliers intimement reliés, indispensables à notre avenir. Tout d'abord, parce que le changement climatique a et aura un impact très important sur la biodiversité. Des chercheurs ont calculé que même si nous réussissons à limiter l'augmentation des températures entre +1,5° et +2° centigrades, je vous rappelle que c'est l'objectif de la COP21, en 2050, des écosystèmes seront quand même bouleversés de façon irréversible. Et une étude de la revue *Nature* évalue qu'à l'échelle mondiale, 25 % des espèces pourraient disparaître d'ici 2050. Deuxième élément, la protection et le développement de la biodiversité des écosystèmes sont essentiels dans la lutte contre le changement

climatique. Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être efficaces que si, dans le même temps, les millions d'hectares de forêts, de zones humides, de terres agricoles, de barrières de corail, de toundra ou de tout autre écosystème existant sont conservés et développés. Plantons des arbres. Plantons des forêts. Redonnons vie aux sols agricoles. Ainsi, ces milieux capteront du carbone au lieu de relâcher méthane et carbone dans l'atmosphère s'ils sont détruits. Je vais rapidement vous résumer le Plan Biodiversité. Puisque là, c'était juste mon introduction. Alors pour ceux et celles que ça n'intéresse pas, je vous propose peut-être de parler un peu moins fort. L'élaboration du Plan Biodiversité 2018-2024, Paris a adopté son premier Plan Biodiversité de Paris en 2011 avec le travail de Fabienne GIBOUDEAUX, alors élue du 20^e arrondissement et en charge auprès de Bertrand DELANOË des espaces verts. Depuis, le contexte international, national et régional a considérablement évolué en matière de mesures en faveur de la biodiversité. Je vous rappelle l'adoption de la loi de la biodiversité, de la nature et des paysages qui a été adoptée en 2016, la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique et puis l'émergence de tout un tas de nouvelles pratiques en matière de biodiversité. Il y a donc un nouveau cadre qui se dessine à Paris. C'est pourquoi en 2016, Paris a décidé de réaliser un bilan participatif de son premier plan et de faire émerger des perspectives d'avenir pour élaborer ce nouveau plan. Ce bilan a associé les Parisiennes et les Parisiens ainsi que tous les partenaires de la ville. 17 ateliers où les habitants ont pu échanger, proposer dans chacun des arrondissements les plus importants pour les premier, deuxième, troisième et quatrième arrondissements, il s'agissait d'un seul atelier commun, des marches exploratoires, des visites de terrain, des réunions, des comités végétalisation qui existent dans de nombreux arrondissements. Le site Internet, « Madame la Maire, j'ai une idée » où les Parisiennes et les Parisiens ont déposé leur proposition d'actions. Des ateliers de travail associant associations et autres partenaires de la ville et les services de la ville. Et puis un comité de pilotage où les maires d'arrondissement et les groupes politiques du conseil de Paris ont été réunis très régulièrement pour avancer ensemble sur la démarche de co-élaboration du Plan Biodiversité. Ainsi, 200 propositions concrètes, originales et ambitieuses, grâce à la participation de plus de 750 Parisiennes et Parisiens et 270 professionnels, associations, chercheurs, aménageurs, gestionnaires d'espaces ont émergé. Avec son Plan Biodiversité 2018-2024, Paris disposera d'un ambitieux programme d'intégration de la nature en ville qui s'inscrira dans la durée puisque certaines de ces actions ne se concrétiseront de façon permanente et définitive qu'en 2030. Couvrant une quinzaine de thématiques, ces propositions s'articulent autour de quatre grands domaines d'action : impliquer et mobiliser tous les acteurs autour de la biodiversité, accorder plus de place à la biodiversité dans l'espace public et dans les espaces privés, appliquer des modes de gestion favorables aux habitats et aux espèces, et placer la biodiversité au cœur de l'action publique. Afin de rendre le Plan Biodiversité plus opérationnel, il a été formulé en trois parties : un plan stratégique, un plan d'actions et des ressources et les éléments documentaires qui seront accessibles de façon extrêmement large. Trois axes déclinés en 30 actions, ne nous inquiétez pas, je ne vais pas vous les décrire toutes les 30. Le plan biodiversité a été construit en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des plans stratégiques développés par la ville. 7 actions vont parler de la diversité dans une ville engagée : Paris, ville exemplaire. Évidemment, on va associer le Plan Biodiversité au plan climat, air, énergie mais aussi au plan piéton, et aussi aux chartes environnementales. On va évidemment intégrer le Plan Biodiversité à la politique d'achat de la ville, essayer de trouver des financements innovants. Et puis il y a tout une partie qui prévoit l'essor des métiers autour de la biodiversité. Le Plan Biodiversité de Paris ne se fera pas seul. Il se fera en concertation avec les territoires limitrophes. Et il s'inscrira évidemment dans les stratégies nationales et internationales. 8 actions vont parler de la biodiversité par et pour tous, toutes actrices et acteurs de la biodiversité. Étudier la faune et la flore présentes dans la capitale a mis en évidence qu'une richesse intéressante mais fragile existait déjà. Il est donc nécessaire de mieux la connaître mais aussi de mieux la faire connaître avec des événements de sensibilisation qui s'adresseront autant aux crèches qu'aux universités mais aussi des formations. La Plan Biodiversité soutiendra les associations qui favoriseront cette participation des Parisiennes et des Parisiens et aussi s'adressera aux entreprises qui pourront, à travers leurs actions, signer la charte Paris action biodiversité. Troisième axe, la biodiversité partout, penser la ville comme un atout de la biodiversité. Paris est une ville très dense où la nature a longtemps été cantonnée aux espaces verts. Il s'agit aujourd'hui non seulement d'ouvrir de nouveaux espaces verts mais de faire sortir la nature des jardins pour pouvoir aller s'installer dans le cœur de la ville dans son espace public. La nature doit pouvoir se déployer et s'inviter partout où cela est possible, au cœur de l'espace public comme aussi sur le bâti ou dans le bâti. Cette ambition répond à une double urgence : lutter contre le changement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité. Il s'agit aussi de relever le défi de la généralisation de la gestion écologique homogène à Paris. Je vous rappelle que les espaces verts municipaux ont une gestion 100 % écologique où on

n'utilise plus aucun produit phytosanitaire. La ville peut jouer un rôle d'exemple, un rôle pour que, dans les espaces privés, cette gestion écologique soit aussi mise en place. Le Plan identifie dès à présent des indicateurs qui permettront de suivre sa mise en œuvre et de l'évaluer. Et c'est absolument indispensable et c'était un élément qui manquait un peu au premier Plan Biodiversité. Le Plan Biodiversité précise aussi sa gouvernance puisqu'il y aura toujours une démarche partenariale avec plusieurs instances complémentaires qui seront mises en place : un forum du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 qui rassemblera les Parisiennes et les Parisiens, un comité parisien de la biodiversité qui rassemblera les associations, les chercheurs et les enseignants et un comité stratégique sous la présidence de l'adjointe à la Maire de Paris, Pénélope KOMITES et qui rassemblera les élus parisiens, les adjointes et les adjoints à la Maire de Paris, les Maires d'arrondissement et les représentants des groupes politiques du conseil de Paris et enfin, un comité de pilotage qui rassemblera toutes les directions de la ville sous la présidence du secrétariat général. Ainsi, ce deuxième Plan Biodiversité de Paris permettra à la ville de renforcer une action déterminée et déterminante en faveur de la biodiversité. La problématique essentielle de la biodiversité en ville est aujourd'hui cruciale. Paris, en adoptant ce nouveau Plan Biodiversité qui vous est proposé aujourd'hui, sera l'une des premières grandes villes européennes à se doter d'actions aussi ambitieuses, novatrices et volontaires. Et donc on vous demande de bien vouloir approuver ce plan biodiversité 2018-2024.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. S'il n'y a donc pas de demande de parole... Oui, Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Je serai très courte. Après la lecture de parties assez complètes de la délibération, je viendrai à l'essentiel. Notre groupe soutiendra les vœux présentés par le groupe Europe Écologie les Verts, parce que ça nous semble notamment essentiel de lutter contre l'artificialisation des terres. Et je trouve ça cohérent avec la bataille pour préserver dans le PLU les zones non constructibles dans Paris. Il y a quand même très peu d'espaces verts par habitant. Et ça me semble donc très important que dans le Plan Biodiversité, eh bien, de manière conséquente, on aille plus loin et on aille aussi vers la volonté d'augmenter et de re, je ne sais plus le terme que vous avez utilisé, mais de renforcer des espaces en pleine terre sur la capitale. Et j'en profite pour dire qu'aujourd'hui, on a quand même eu une excellente nouvelle pour la région Île-de-France qui est la décision du tribunal, eh bien, de casser le projet d'EuropaCity qui lui, pour le coup, eh bien, voulait fertiliser des hectares de terres agricoles pour un projet totalement antisocial, anti-écologique, aberrant d'un centre commercial géant. Je voudrais juste regretter une chose, qu'à aucun moment, la majorité municipale d'arrondissement et parisienne n'ait voulu participer à cette bataille contre EuropaCity, et que ça a été des implications de groupes et d'élus mais minoritaires dans ces instances alors qu'on ne peut pas défendre la biodiversité à Paris, les trames vertes, défendre également le recours à du bio, sans aussi penser la question de la biodiversité et la question des terres agricoles dans un cadre plus large. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien, je vais redonner la parole... Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, bonsoir ! La nouvelle mouture de ce plan arrive enfin. Je vous rappelle que le précédent plan couvrait la période 2011-2015 et que depuis, il n'y avait pas grand-chose. Le document de 2011 comprenait peu d'objectifs chiffrés. Aussi, son évaluation est complexe. L'un des rares objectifs chiffrés, à savoir la création de 40 mares humides, n'a été réalisé qu'à 50 %. La Maire de Paris a annoncé en 2014 30 hectares de parcs et jardins supplémentaires, 100 hectares de mur et de toiture végétalisée et l'implantation de 20 000 arbres. Le résultat, c'est que fin 2016, seuls 8,5 hectares d'espaces verts nouveaux avaient été réalisés. Début 2016, la CRC a relevé que 18 des 20 arrondissements parisiens étaient sous-dotés en espaces verts de proximité dans le cadre d'un rapport sur la politique régionale en la matière. Selon un classement publié par le MIT, Paris est la ville la moins verte, dans le sens moins végétale que les 26 autres villes qui composent son panel. Quand Singapour comporte près de 30 % de verdure, la capitale n'en compte

qu'à peine 9 %. Pour mémoire, New York et Londres sont autour de 12 à 13 %. Nous étions opposés à la levée de la part départementale de la taxe d'aménagement pour financer les actions de biodiversité arguant que la ville de Paris prélève déjà suffisamment de ressources sur les Parisiens et sur l'économie parisienne. Si Anne HIDALGO a fait de la biodiversité la citoyenne d'honneur en 2016, elle a mené des opérations contraires à la biodiversité. Je n'en citerai que deux : l'utilisation des bois de Boulogne et de Vincennes comme réserves foncières au lieu de les sanctuariser, baignade Daumesnil, structure provisoire qui dure. Et deuxième, la transformation des sites perméables en surface bâtie comme le terrain d'éducation physique de Ménilmontant dans le 11^e. Comme souvent, ce nouveau plan enchaîne des déclarations de bonnes intentions sans objectifs chiffrés. Certains items sont trop flous pour savoir ce qu'ils recouvrent. Mais l'objectif général reste consensuel. Nous sommes bien évidemment, comme vous tous, pour la biodiversité. C'est pour cette raison que nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie, chers collègues.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Très court pour donner la position du groupe socialiste et apparentés pour dire que bien évidemment on votera la délibération et que, aussi, on votera les vœux proposés par le groupe Europe Écologie les Verts. Merci.

Mme De MASSOL

Alors donc concernant les vœux présentés par le groupe Europe Écologie les Verts, je vais commencer avec le vœu « zéro artificialisation future des sols parisiens ». Alors ce vœu pose quand même un petit problème, c'est qu'à partir du moment où aucune nouvelle surface ne doit être artificialisée, les capacités d'aménagement de la ville de Paris sont quand même un petit peu limitées. Donc si on ne veut pas que Paris devienne une ville musée, il faut quand même se laisser la possibilité d'artificialiser de temps en temps des terres en sachant que déjà, dans le PLU, dans le règlement du PLU, il y a déjà une réglementation qui limite tout à fait cette possibilité d'artificialisation des terres. En ce qui concerne le vœu relatif au renforcement des moyens humains, deux éléments, c'est que le premier, il y a déjà beaucoup de ressources qui permettent aux jardiniers, aux jardinières qui sont détenteurs d'un permis de végétaliser de trouver des conseils. Je pense, par exemple, à la maison du jardinage. Je pense aux jardiniers de la ville de Paris qui sont toujours très heureux de pouvoir répondre aux questions. Je pense aussi au travail que font les gens du cabinet de Madame la Maire qui accompagnent projet par projet les habitants qui demandent des permis de végétaliser dans le 20^e. Et le fait d'avoir des référents qui seraient là par-dessus l'épaule des gens qui végétalisent et qui limiteraient un petit peu leur autonomie d'aménagement, je ne crois pas que ce soit dans l'esprit du permis de végétaliser. Deuxième élément, étant donné qu'il s'agit d'une demande de renforcement des moyens humains, c'est plutôt quelque chose qui devrait être discuté au moment du budget et pas au moment du permis de... et pas au moment du Plan Biodiversité. Concernant le vœu sur une terre végétale de bonne qualité, je vous rassure, ce n'est peut-être pas le cas partout dans Paris, mais c'est déjà le cas dans le 20^e, effectivement, les gens qui font du compost souvent travaillent avec des jardins partagés qui ont eux-mêmes un compost très souvent associatif, et le compost qui est fabriqué et qui est produit dans le 20^e est utilisé déjà dans les jardins, les permis de végétaliser, jardins partagés. Donc cette proximité entre composteur, maître composteur et jardinier existe déjà. Bon, là aussi, il s'agit un petit peu d'un projet budgétaire puisqu'il y aura un coût qui ne sera pas négligeable. Puis je vous rappelle aussi que pour les gens qui ont une demande de permis de végétaliser dans le 20^e, on a une réserve de terre à leur disposition dans le square Emmanuel-Fleury. Donc c'est des choses qui existent déjà. Faire un vœu pour quelque chose qui existe déjà, ça ne pose pas de problème. Enfin, le dernier vœu concernant les trames vertes, effectivement, le renforcement des trames vertes fait partie du Plan Biodiversité. J'aurais pu vous lire tous les articles et toutes les actions qui concernent ce renforcement des trames vertes. Dans le 20^e arrondissement, on n'a pas que ces deux trames vertes que vous avez citées, M. GLEIZES. On a aussi la trame verte qui part du Père Lachaise et qui va jusqu'au parc de Belleville. On a aussi la trame verte qui part du même Père Lachaise et qui va quasiment jusqu'à la porte de Vincennes. On a aussi le cœur vert du 20^e avec le Père Lachaise, le jardin naturel, le square Karcher, la petite ceinture, le réservoir eau de Paris, le cimetière de l'église, etc. Donc trame verte et cœur vert existent déjà dans le 20^e. Donc effectivement, renforcer ces trames vertes est une extrêmement bonne idée. Alors en ce qui concerne la petite ceinture, il faudra bien sûr que ce soit fait dans le cadre de l'accord cadre qui a été signé entre la SNCF et la ville. Puisque je vous le rappelle, la petite ceinture n'appartient pas à la ville de Paris. Elle appartient toujours à la SNCF. Donc de mon point de vue de rapporteure de ce Plan Biodiversité, le

vœu contre Zéro artificialisation des terres me semble un petit peu gênant parce qu'il bloque vraiment beaucoup, beaucoup de projets, et l'urbanisme à Paris a besoin d'évoluer, de se transformer, etc. Moi, je voterai contre. Le vœu concernant les moyens humains à la fois dans sa philosophie et aussi dans sa nature même me semble plus un vœu budgétaire. Et donc là aussi, je vous appellerai plutôt à voter contre. Par contre, les deux autres, la terre de bonne qualité, bien sûr pour. Et puis les trames vertes bleues, trames brunes et trames noires, bien sûr, là aussi, tout à fait d'accord.

Mme VICQ

Oui, merci, Madame la Maire. Bon, globalement, nous sommes plutôt en phase avec les vœux qui amendent toute cette réflexion sur le Plan Biodiversité. Pour autant, on a quelques interrogations sur le vœu concernant l'artificialisation des terres. Je me pose la question notamment des dents creuses par exemple, qui a un cas qu'on rencontre beaucoup dans notre arrondissement où on a un tissu urbain bâti, constitué et où de temps en temps, on a des petites friches, ce qu'on appelle des dents creuses sur lesquelles la végétation s'est développée un peu de fait, et sur lesquelles, aujourd'hui, souvent, on projette nos projets de construction de logement social ou d'équipement comme les crèches. On se faisait la réflexion à l'instant avec ma collègue. Donc est-ce qu'on peut imaginer que ces dents creuses-là puissent évoluer pour accueillir des constructions, et dans ce cas-là ne pas rentrer dans ce principe de non artificialisation des terres ? Est-ce qu'on pourrait aussi peut-être imaginer, je ne sais pas, que les projets neufs d'intérêt public puissent se faire moyennant compensation ? Parce que là, dans la lecture, on dit : « Dans le cas d'un projet qui aboutit... à imperméabiliser une surface, entre parenthèses, projets décidés ou en cours. » Ça veut dire que tout projet neuf de crèche qui viendrait sur une dent creuse ne pourrait pas se faire ? C'est ça que je comprends. Ça interroge un petit peu par rapport à la notion de refaire la ville sur la ville, qui est quand même le sujet aujourd'hui de nos grandes métropoles.

Mme CALANDRA

M. GLEIZES. Et après, on va conclure. On va passer au vote.

M. GLEIZES

Oui, je remarque que le passage aux actes est toujours très compliqué. On fait les constats : une crise de biodiversité. Et après, quand on veut se donner les moyens pour atteindre les objectifs, d'un seul coup, on trouve pleine de difficultés pour les mettre en œuvre. Et en plus, on n'écoute pas ce qui a été dit. Donc je vais reprendre vœu par vœu et répondre un peu aux arguments de Madame la Première adjointe. J'ai dit que je remplaçais ou je précisais la notion d'aucune artificialisation à Paris. Donc je relis ce qui est proposé. Que la règle soit la densification du bâti existant. J'ai bien précisé dans mon intervention, ça veut dire que par rapport, on rajoute un deuxième étage s'il y a déjà un premier étage. L'artificialisation des sols devrait être tout à fait exception et seulement si elle est mâtinée en l'absence d'alternative faisable. Et la phrase juste avant, c'est la question de la compensation. Ça veut dire que si, et je reprécise, j'ai bien expliqué dans mon intervention, si c'est la pleine terre qu'on bâtit dessus, il y a compensation. Ça veut dire qu'on va désartificialiser, désimpermeabiliser ailleurs. L'idée, c'est de garder donc des surfaces, de garder des hectares de pleine terre. Alors après, vous pouvez être contre. Il n'y a aucun problème d'être contre. La question aujourd'hui d'arrêter de bétonner les villes, d'arrêter de bétonner la petite couronne, la grande couronne est une nécessité écologique. Non, parce que le problème, c'est qu'on a un fleuve qui s'appelle la Seine qui innerve dans Paris et les villes autour. Donc cette eau, elle vient de quelque part. Et cette eau, elle va quelque part. Et qu'aujourd'hui, donc si vraiment on veut faire face aux crues de la Seine, il faut arrêter d'impermeabiliser les sols. Après, vous pouvez voter contre. Il n'y a aucun problème. Mais j'ai quand même précisé donc cette question d'artificialisation par rapport aux opérations. Alors c'est sûr que de manière générale, les écologistes s'opposent à la densification des dents creuses. La dent creuse étant définie comme la pleine terre. On s'est battu pour le jardin Villemin du 10^e arrondissement contre la construction d'un immeuble pour agrandir le jardin Villemin. Chacun peut prendre ses positions par rapport à ça. Donc je ne veux tromper personne sur ce vœu. Ce vœu bien sûr est pour préserver le maximum de pleine terre. Donc vous pouvez être contre. J'en tiens note. Sur la question de l'animateur référent, Mme De MASSOL, si il y a déjà des personnes qui font ce travail, bien sûr que ces personnes existent. La notion de référence, c'est de savoir que je peux faire appel à cette personne si j'ai besoin d'avoir une information. Et la question est d'avoir arrondissement par arrondissement, de connaître la personne qui est la référente. Ce n'est pas forcément de rajouter des

moyens supplémentaires en plus. Ce n'est pas une question budgétaire. C'est une question d'organisation de l'information. Et que de savoir, il y a des référents pour plein de choses. Il y a des médiateurs, il y a des gens qui servent à donner des informations précises. Et c'est bien qu'on va à la mairie par exemple, je veux savoir quelle est la personne qui peut me donner les conseils par rapport à ça. Ce vœu, il est par rapport à ça. Troisième vœu sur la question, vous avez tout axé sur le compostage. Je suis désolé. La terre n'est pas que pour le compostage. La terre, c'est pour faire les pieds d'arbre. Donc ce vœu ne concerne pas que la question du compost. Et pas que la question de la qualité du compost. C'est une question de la qualité de la terre de manière générale. Et dernier élément sur bien sûr que sur la question des trames vertes, Mme De MASSOL, pareil. Une trame verte, ce n'est pas la liste de tous les lieux d'espaces verts. C'est comment relier ces espaces les uns avec les autres. Et donc aujourd'hui, on a un problème de relier ces... et c'est très compliqué en ville de le faire. C'est tout.

Mme CALANDRA

Bien. Vous ne devriez pas vous énerver sur les deux derniers vœux puisque Mme De MASSOL appelle à voter pour. Alors juste une chose sur, pour dire les choses clairement, moi j'appelle à voter contre les deux premiers vœux notamment parce que sur la question des dents creuses, effectivement, enfin, je ne peux pas dire aujourd'hui que, compte tenu du rattrapage nécessaire parfois en matière d'équipements publics ou de logement, etc. dans notre ville, et pas que de logement social, et d'autant plus qu'encore une fois, la densification au sens de l'élévation en hauteur des bâtiments ne suffit pas à répondre à l'enjeu du logement à Paris. Je rappelle qu'un des enjeux forts aussi de la densification de la zone dense, comme je dis régulièrement, c'est d'empêcher ce dont Mme SIMONNET a parlé, à savoir de l'urbanisation en ce qui me concerne, c'est surtout l'urbanisation par résidence en raquette dans les zones vertes de la très grande couronne qu'il convient de limiter. Donc face aux arguments, je vais vous consulter, vous avez entendu les échanges d'arguments.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2018 DPE 06 : Approbation du zonage d'assainissement de Paris.
Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

- **V20-2018-048 : Vœu portant amendement à la délibération DPE 06, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste du 20^{ème}.**

M. VON GASTROW

Oui. Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous restons dans le même sujet. Et d'ailleurs, je reprendrai donc l'exemple qu'avait commencé à évoquer tout à l'heure mon collègue Jérôme GLEIZES concernant cet orage du 10 juillet 2017 qui a été un orage tellement violent qu'il a amené à ce que 800 000 m³ d'eau non traitée se retrouvent in fine dans la Seine avec les conséquences que l'on peut imaginer de pollution de notre fleuve. Et cela marque justement les conséquences de ce problème, de ce manque de végétalisation. Et cela, malgré tous les efforts que la municipalité de Paris fait depuis 2001. Alors dans la délibération dont il est question, il y a effectivement des points qui, à juste titre, concernent l'espace public. Il y a aussi toute une série de mesures concernant les constructions neuves. Cependant, et c'est là le sens du vœu que notre groupe écologiste propose de faire voter, pour compléter cette délibération. Et il nous paraît qu'agir sur l'habitat existant serait encore plus efficace, car en fait, on pourrait arriver à un résultat triple au niveau de l'efficacité si on pouvait toucher le bâti et cela n'est possible, cette végétalisation des toits, cette végétalisation des cours, que s'il y a des dispositifs sur lesquels on réfléchit pour, par exemple, encourager les copropriétés. Moi-même vivant dans une copropriété, je sais à quel point c'est difficile de convaincre les autres copropriétaires de végétaliser le toit. Tout simplement parce que les conséquences bénéfiques sont beaucoup plus ressenties par la collectivité que par la copropriété. Et donc il importe de mettre des dispositifs avec, qui sait, des aides substantielles, peut-être, pour que, dans ce mouvement, les copropriétés s'engagent également et à ce moment-là, je crois qu'on aura fait un pas supplémentaire dans la nécessaire végétalisation de notre ville. C'est ce que je souhaitais faire partager à cette assemblée. Donc c'est pour cela que, à la fois, j'appelle à voter la délibération et aussi bien sûr notre vœu apportant un amendement.

Mme CALANDRA

Bien, je donne la parole à Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Oui, ce vœu est particulièrement intelligent puisqu'effectivement, il permet de trouver d'autres moyens que la désartificialisation des terres pour traiter des pluies d'orage ou des grandes précipitations. Moi ce que je vous propose, ça serait peut-être quand même d'ajouter un considérant à votre vœu puisque ne prend pas du tout en compte la géologie particulière du 20^e arrondissement et que c'est un argument supplémentaire qui va dans le sens de votre vœu. En effet, dans le 20^e arrondissement, on a énormément d'endroit où il n'est pas possible de laisser l'eau s'infiltrer dans le sous-sol puisqu'on trouve des poches de gypse, des anciennes carrières, des marnes vertes, etc. et que cette impossibilité, par contre, est renforcée, est contrariée par le fait de pouvoir végétaliser les toits et de pouvoir, quand c'est possible, dans les copropriétés enlever de l'asphalte. Donc moi je trouve que c'est intéressant de rajouter cette spécificité qui nous permet comme ça de passer outre la géologie particulière de l'arrondissement. Donc je vous propose un petit complément qui dirait : « Considérant que la nature du sous-sol du 20^e (poches de gypse, marnes vertes, etc.) limite les surfaces où il est possible sans que cela fragilise les bâtiments, de laisser les eaux de pluie s'infiltrer. »

Mme CALANDRA

Oui, j'insiste sur ce point parce que nous sommes saisis par de très nombreuses copropriétés, propriétaires privés mais aussi bâtiments, équipements publics du problème de phénomène de cisaillement des sous-sols. Donc on a des fissures, on en a même dans la mairie puisque, comme vous le savez, elles sont mesurées par un témoin que vous pouvez voir dans une fissure qui est à côté de la salle des mariages. Donc on connaît par cœur le sujet. Donc s'il n'y a pas d'opposition à cet amendement, à ce moment-là, je propose l'adoption du vœu ainsi amendé. M. VON GASTROW, rapidement.

M. VON GASTROW

Oui, enfin, effectivement, on peut tout à fait rajouter ce complément. Ça va tout à fait dans la logique de notre vœu.

Mme CALANDRA

Ça marche.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DDCT 22 : Subvention (17.500 euros) à une association et convention pluriannuelle d'objectifs au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits. Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteuses.

M. GUERRIEN

Oui, il m'importait de, au nom de mon groupe d'ailleurs, et je crois qu'au nom de nombre d'élus ici, de souligner l'importance et la qualité de l'action qui est menée par la FASTI auprès des publics de migrants. Donc c'était surtout une petite intervention de soutien chaleureuse à cette association. Et puis peut-être avoir un exposé de la part des rapporteuses de cette délibération sur les raisons qui amènent la ville à soutenir cette association à laquelle, je crois, nous sommes nombreux à tenir, y compris vous d'ailleurs.

Mme CALANDRA

Donc Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Madame la Maire. Oui, donc, effectivement, tout le monde connaît la FASTI qui est la Fédération des associations de solidarité avec tous et toutes les immigrées. C'est une fédération nationale qui regroupe une soixantaine d'associations de solidarité avec les migrants et qui a son siège dans le 20^e arrondissement. Alors la ville soutient cette association à très juste titre puisqu'elle mène de très nombreuses actions. Alors au niveau national, elle est le porte-parole, le représentant de ces associations auprès des pouvoirs nationaux. Elle mène de nombreuses actions d'éducation populaire et elle défend les valeurs et le texte d'ailleurs, enfin, de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Dans notre arrondissement et à Paris, elle effectue très concrètement des permanences d'accès aux droits destinées aux populations de migrants dans les domaines suivants, donc entrée et séjour. Donc ça peut être des accompagnements à la préfecture pour obtenir un titre de séjour. Ça peut être de l'aide au recours en présence d'un refus de titre, mais aussi sur les questions de retraite qui peuvent être très problématiques pour des personnes, des travailleurs migrants qui ont passé l'essentiel de leur vie à travailler en France et puis s'ils reviennent prendre leur retraite au pays, ils perdent en partie le droit à la retraite. Donc c'est des questions assez compliquées d'accès à la santé, à la nationalité française et bien sûr les questions de droit d'asile. Il y a une spécificité que je tiens à souligner dans le 20^e, c'est que la FASTI a mis en place une permanence et un accueil spécifique aux femmes victimes de violence conjugale et intrafamiliale, enfin, pas seulement les femmes puisque intrafamilial, ça vise aussi les enfants. Pourquoi est-ce qu'il y a besoin et besoin vraiment assez vital de cet accueil spécifique ? C'est parce que souvent, les violences s'accompagnent de chantage au titre ou à l'accès à la nationalité. Il y a donc un droit très spécifique puisque fort heureusement les différentes lois qui sont intervenues de lutte contre les violences coupent l'herbe à ce chantage et fait qu'en présence de violence, l'absence, le départ, la séparation du couple ne peut pas être un motif de refus de titre, pour faire simple. Et ce dispositif fonctionne en lien avec notre réseau 20^e dont on vient de célébrer le 10^e anniversaire de soutien et d'accompagnement des victimes de violence conjugale en fait partie, donc en lien avec tous les autres acteurs de l'accompagnement des victimes de violence conjugale. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Bon, s'il n'y a pas de demande de parole, je soumetts la délibération au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DEVE 54 : Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

M. GLEIZES

Non, je vais être très rapide. Donc c'est quand même pour souligner l'importance de cette délibération. Donc ce conseil de Paris va être très important puisqu'il y a trois plans qui vont être votés, que ces trois plans, comme je disais tout à l'heure, sont opposables, c'est-à-dire qu'ils sont comme le plan local d'urbanisme, c'est-à-dire qu'il peut être utilisé dans des plaintes. Donc ce plan climat est en fait le plan climat définitif puisque le précédent, nous l'avons voté en décembre de l'année dernière sur lequel nous avons déposé des vœux et que donc... il doit y avoir deux lectures pour ce plan, comme pour le PLU, comme tous les plans de ces natures-là. Et donc là, nous allons passer à la deuxième lecture. Ce qui est intéressant dans cette deuxième lecture, c'est qu'elle a intégré les amendements de la métropole et que c'est très important parce que vous ne savez peut-être pas que la loi oblige maintenant à avoir des plans Climat Air Énergie à l'échelle de la métropole. Donc la MGP, donc la Métropole du Grand Paris, a demandé à être associée, et je crois dans le comité de pilotage qui va être lié avec ça. Alors on parle un peu d'actualité. Donc peut-être vous savez qu'il y a tout un débat sur les berges sur Seine et que peut-être les éléments d'informations, notamment sur la partie Air Énergie qui est nouvelle, puisqu'avant, le plan n'était qu'un plan climat. Aujourd'hui, on rajoute tout un volet sur la question de la qualité de l'air, donc va participer sans doute à la clarification du débat sur voies sur berges, qui n'est pas qu'une question d'urbanisme et du code de la route. Mais c'est aussi donc une question environnementale très importante sur la qualité de l'air, notamment sur l'émission à la fois des gaz à effet de serre des véhicules thermiques mais aussi des microparticules, même si aujourd'hui, on parle plus de microparticules que des gaz à effet de serre alors que c'est ça l'aspect le plus important sur la fin des moteurs thermiques. Donc je ne

reviens pas plus sur le contenu du plan. Peut-être que Mme De MASSOL va y revenir puisque nous l'avons déjà présenté en Conseil d'arrondissement et que l'architecture n'a pas changé.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme Kathy CARIME-JALIME.

Mme CARIME-JALIME

Merci. Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir ! Oui, alors merci aussi M. GLEIZES de rappeler quelques éléments fondamentaux du plan climat. Juste rappeler peut-être quelques éléments depuis la date du début du premier Plan Climat pour lequel la ville de Paris a été pionnière. Il s'agit bien de 2007. Et en effet, nous avons diminué de 10 % notre empreinte carbone. Alors on espère justement qu'avec ce Nouveau Plan Climat, nous serons davantage ambitieux et que Paris sera encore une fois pionnière parmi toutes les villes, je dirais des villes planétaires, qu'on soit vraiment les premiers à être autant ambitieux et du coup, obtenir des résultats dans le domaine de la lutte du dérèglement climatique à travers les politiques publiques. C'est ce que je voulais rajouter. Merci.

Mme CALANDRA

Merci pour votre sobriété.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DVD 37 : Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France au titre de 2018. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2018 DAC 81 : Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2018 DAC 132 : Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11^e) et Art Azoï (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2018 DAC 137 : Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2018 DFPE 05 : Subventions (332.000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13^e, 14^e, 18^e et 20^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2018 DFPE 06 : Subventions (27.500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2018 DPE 14 : Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie. M. Mohamad GASSAMA, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.

MA20.2018.039 : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 20, rue Dénoyez à Paris 20^{ème} arrondissement et autorisation à Madame la Maire du 20^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour la gestion de cet équipement. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2018 DEVE 53 : Lancement la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2018 DEVE 56 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2018 DEVE 57 : Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2018 DDCT 17 : Subventions d'investissement et budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » dans le quartier de la Goutte d'Or du 18^{ème} arrondissement à 4 associations, dans le quartier de Belleville dans le 20^{ème} arrondissement pour une association, et avenants à 2 conventions (57.400 euros). Mme Virginie DASPET, M. Weiming SHI rapporteurs.

2018 DDCT 20 : Subventions (550.900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018. Mme Virginie DASPET rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations non inscrites sont adoptées.

2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement.

2018 DASCO 05-G : Mise à disposition du toit terrasse du Collège Flora Tristan (20^{ème}) pour développer un potager pédagogique – Convention d'occupation du domaine public avec l'association Veni Verdi.

2018 DASCO 07-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros).

2018 DASCO 14-G : Budget participatif des collèges - Subventions (827.000 euros).

2018 DASES 02-G : Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Août Secours Alimentaire.

2018 DASES 73-G : Convention avec la fondation A. MEQUIGNON pour ses actions de prévention spécialisée.

3. Voeux

Mme CALANDRA

Alors à présent, notre conseil doit examiner cinq vœux déposés dans les temps par les groupes politiques et deux questions orales. Je propose des débats brefs sur ces différents vœux.

- **V20-2018-053 : Vœu relatif au CICA présenté par Loïk Le Borgne et Emmanuelle Rivier pour les groupes des élu.e.s écologistes, PS et apparenté.e.s et communistes.**

Mme CALANDRA

Je voudrais dire quelques mots sur ce vœu que je trouve un tout petit peu étonnant, pas négatif mais étonnant, puisqu'il relève directement de la délégation de l'une des signataires, Mme RIVIER en l'occurrence, et donc j'encourage vivement à mettre en application ce qui est demandé dans ce vœu et je dirais même qu'elle n'avait pas besoin de présenter un vœu. Une simple note ou même une demande à la Maire aurait suffi. Donc nous sommes tous d'accord pour convoquer des CICA. Si toutefois, et je l'ai dit à de multiples reprises dans cette enceinte, des associations se disent intéressées pour y participer, ce qui, je dois le dire à mon grand regret dans cette mandature, n'a pas

été le cas jusqu'à présent. Nous avons tenté depuis de nombreuses années, 10 ans, de faire vivre le CICA. Nous avons convoqué à de nombreuses reprises des CICA. Nous avons essayé d'animer des bureaux, des débats, de thématiser les CICA. Et malheureusement, il faut bien le dire, l'intérêt pour le CICA qui était très vif dans les années 90 est retombé parce que tout simplement je l'ai dit un million de fois dans cette enceinte, je me répète, désolée, mais il y a d'autres lieux de concertation, d'échange, de débats dans lesquels les associations préfèrent désormais s'investir, notamment les conseils de quartier. Nous avons envoyé un courrier, même plusieurs courriers, dans la précédente mandature également, aux associations adhérant au CICA. Ce courrier a été cosigné de moi-même et d'Emmanuelle RIVIER le 18 juin 2015 conviant les 800 associations de l'arrondissement à une réunion dédiée à la relance du CICA et à la rédaction d'une charte. 13 associations ont participé à cette réunion. Aucune ne s'est portée volontaire pour adhérer au CICA, comme le rappelle d'ailleurs le rapport de l'inspection générale de la ville de Paris sur les CICA à sa page 24. Alors concernant la dotation de gestion locale évoquée pour financer le budget nécessaire à l'exercice des attributions du CICA aux termes de l'article L.2511 alinéa 38 du CGCT, c'est inexact. Page 16, l'inspection générale rappelle que la loi Paris-Marseille-Lyon ne prévoit ni budget propre ni moyen spécifiquement dédié au CICA, excepté, je cite, la mise à disposition par le Conseil d'arrondissement de toute information nécessaire à la préparation des débats. Le rapport de l'inspection générale fait la liste des CICA par arrondissement. C'est ainsi qu'à l'instar du 20^e, aucune association ne s'est inscrite au CICA dans les 2^e, 12^e, 19^e arrondissements, que dans ces arrondissements, aucun CICA ne s'est déroulé depuis respectivement 2011 et 2013 que dans d'autres arrondissements comme le 1^{er}, le 6^e, le 7^e, le 9^e, le 13^e, le 16^e, aucun CICA n'a pu se réunir depuis 2014, faute de quorum ou un seul, je crois, au maximum. Donc moi, je remercie l'élue en charge, Emmanuelle RIVIER, de tout faire pour relancer les associations, de me faire des propositions dans le cadre de sa délégation. Nous pourrions ainsi signer à nouveau un courrier à toutes les associations connues du 20^e arrondissement, et ensuite, travailler à une nouvelle charte du CICA. Moi j'appelle à voter pour ce vœu mais encore une fois, je le redis, ce sont des difficultés auxquelles nous nous sommes affrontés par le passé malgré des relances fréquentes. C'est beaucoup de travail pour 13 associations sur 800. Je tiens à le dire. D'autant plus que le travail effectué par la maison des associations dans le 20^e arrondissement est remarquable et anime très efficacement le réseau des associations. Mme SIMONNET souhaite prendre la parole.

Mme SIMONNET

Oui, je souhaite prendre la parole pour faire un petit rappel historique. Un petit rappel historique qui remonte à 2008. Madame la Maire, vous avez tué le CICA en 2008. Et mes chers collègues, certains d'entre vous faisaient partie de cette assemblée en 2008. Et vous avez laissé mourir le CICA en 2008. Et oui, on s'est affrontés sur la question du CICA en 2008. À l'époque, vous m'aviez, Madame la Maire, donné la délégation en charge de la vie associative. Et à ce moment-là, il y avait plus d'une centaine d'associations qui participaient au CICA. Nous organisons un certain nombre de débats. Le CICA était fortement impliqué dans l'organisation chaque année de la fête des associations. Et la bataille à ce moment-là du CICA était d'avoir un calendrier prévisionnel à la fois de ces assemblées plénières et des accès aux salles pour pouvoir constituer des groupes de travail. Et il y avait une volonté que le CICA puisse être aussi maître de son ordre du jour et de sa possibilité de travailler. Et à ce moment-là, vous avez tout fait pour que tout cela n'ait pas lieu. Et un certain nombre d'élus ont voulu se voiler la face et croire simplement que c'était un problème interpersonnel entre vous et moi. Alors que je soulevais un problème politique qui était la capacité qu'à travers le CICA, que le mouvement associatif du 20^e puisse s'impliquer sur les thématiques sur lesquelles il souhaitait s'autosaisir de manière complémentaire avec son implication dans les conseils de quartier et de manière complémentaire avec son implication dans des concertations thématiques qui pouvaient avoir lieu sur d'autres sujets par ailleurs. Hélas, oui, j'ai vu mourir le CICA de cette manière-là. Donc je ne suis pas du tout surprise qu'il fut très dur pour ceux qui ont pris la délégation 2014 d'essayer de relancer une instance qui avait de fait été tuée dans l'œuf dans la mandature précédente.

Mme CALANDRA

Alors M. BOUAKKAZ a demandé la parole, puis Mme DASPET.

M. BOUAKKAZ

Oui, Madame la Maire, ce débat, je le connais assez bien. C'est un débat qui a le mérite de ne pas être exclusivement un débat du 20^e arrondissement si bien qu'on peut relativiser la portée des propos

des uns et des autres. Ceux qui pensent que le mouvement associatif a besoin d'une mairie d'arrondissement pour s'organiser ne sont pas des militants et connaissant ma chère Danielle pour avoir fait quelques campagnes avec elle, je ne lui ferai pas l'injure de penser qu'elle est de ces personnes-là. Donc si le CICA est mort dans le 20^e, c'est probablement plus parce que c'est une instance qui a fait son temps que par la volonté diabolique de quelques élus que ce soit. Le CICA n'a pas de budget propre. Le CICA dans tous les arrondissements dépend essentiellement de la personne qui s'en sert pour devenir un leader associatif. S'il y en a, il peut s'y passer des choses formidables. Il y a eu dans le 11^e arrondissement un CICA qui a duré pendant plus de 10 ans et qui a été un vrai appui pour le conseil du 11^e arrondissement qui a épaulé, qui a suggéré, qui a accompagné. Il y a encore aujourd'hui dans le 15^e arrondissement un CICA dont le Maire du 15^e aimerait bien en faire la même chose qu'une dent de sagesse dans une bouche malade. Il se trouve que dans le 20^e, pour l'instant, il n'y a pas de volonté, c'est manifeste, de faire un CICA. Donc on ne peut pas à la fois dire qu'on est pour que les associations en toute indépendance se saisissent des instances qui leur sont proposées et vouloir faire accoucher au forceps d'une réalité qui manifestement en ce moment ne fonctionne pas. Donc effectivement, je voterai aussi ce vœu. Mais il rejoindra la longue liste des vœux de ce conseil qui sont laïquement pieux.

Mme DASPET

Merci. Je vais être extrêmement formelle et extrêmement brève. J'ai bien entendu les positions des uns et des autres mais je n'ai pas entendu présenter le vœu. Je trouve que c'est un petit peu baroque. Donc j'aimerais bien que les personnes qui ont écrit ce vœu et qui l'ont signé puissent le présenter.

Mme CALANDRA

Mme RIVIER, je suppose ou je ne sais pas qui souhaite présenter le vœu ou M. LE BORGNE.

Mme RIVIER

Oui, je vais présenter ce vœu avec M. LE BORGNE. Avant, je vais répondre aux quelques observations que vous avez faites, Madame la Maire et ainsi qu'à celles de M. BOUAKKAZ qui visiblement n'a pas bien lu les textes relatifs au CICA. Et je l'invite à le faire. Alors réponse à votre question qui n'est pas négative, je vais vous répondre. Donc pourquoi un vœu ? Pourquoi ne vous avoir pas proposé ? Je vais vous répondre également de façon tout à fait positive. Pour vous dire qu'en fait, avant d'en arriver à ce vœu, il y a eu, comme vous l'avez très justement rappelé, un travail qui a été mené depuis le début de la mandature, des réunions internes, des réunions avec les associations, une validation juridique de la formule assez innovante d'interprétation, enfin, ce n'est pas d'interprétation, de s'en tenir aux textes de loi et de ne rien y ajouter, est finalement un projet de délibération que j'ai ici, que je tiens à votre disposition. Un projet de charte et un projet de règlement intérieur qui devait être inscrit à l'ordre du jour et qui, à chaque fois, ne l'a jamais été. Alors c'est une des raisons pour lesquelles nous posons un vœu, mais c'est aussi parce que nous sommes dans une urgence de tentative de remise en route des CICA, que c'est une des priorités de Pauline VERON, qu'il est important, l'objet d'un vœu, c'est de faire part aux habitants de quelles sont nos priorités politiques. Alors là, je vais en venir et de quels sont nos choix. Et le CICA, c'est un choix politique. C'est tout simplement le choix d'instaurer un lieu de dialogue, le choix du législateur, un lieu de dialogue entre les associatifs et les élus d'arrondissement au sein du Conseil d'arrondissement, et de confronter, c'est ça qui est très intéressant, deux légitimités : la légitimité associative et la légitimité représentative des élus. Deux légitimités qui sont bien évidemment tout à fait distinctes et différentes. Alors là où je vous invitais à relire le texte, M. BOUAKKAZ, c'est qu'en réalité, le CICA n'est pas du tout, mais pas du tout, n'a pas vocation, n'est pas un instrument d'organisation des associations par la Mairie. Il n'en est absolument pas question. Le CICA, c'est un lieu de dialogue. En fait, si vous voulez, la loi donne le droit aux associations enregistrées, au groupement de fait qu'est le CICA d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement un point, plus précisément une question ou un projet, s'inscrivant dans l'arrondissement. Donc ça signifie qu'une association enregistrée à ce groupement de fait qu'est le CICA peut à tout moment, alors avec pour nous, enfin, pour vous, l'obligation de l'inscrire à l'ordre du jour au moins une fois par trimestre, mais seul sans avoir besoin d'être regroupé ni auto-organisé, inscrire un point à l'ordre du jour pour débat avec les élus du Conseil d'arrondissement et ce, bien évidemment, dans l'intérêt des habitants et des habitantes et dans l'intérêt collectif de l'arrondissement fort de la conviction du législateur que ce dialogue entre les associatifs et les élus pouvait être porteur de richesse et d'avancée en particulier en matière de lien

social. Alors je vais peut-être laisser mon collègue, Loïk LE BORGNE, détailler la différence entre l'ancienne formule qui en fait la formule existante et la formule innovante que l'on propose de mettre en place. Et une fois de plus, le 20^e serait pionnier en la matière. Alors je ne dis pas que c'est facile. Je pense que si les associations ne se sont pas mobilisées, c'est aussi en partie notre responsabilité. Et je balaie, y compris devant ma porte, je pense que l'idée d'organiser une première réunion autour du fonctionnement est à améliorer et que la première chose dont il faudrait discuter avec les associations, c'est du sens de cette démarche.

Mme CALANDRA

Oui, Mme RIVIER, avant de passer la parole à M. LE BORGNE, juste je voudrais rappeler le sens d'un Conseil d'arrondissement. Ici, ce n'est pas une commission de travail du conseil municipal ou ce n'est pas une réunion de l'exécutif. Avant que M. LE BORGNE nous expose la nouvelle formule, là, vous nous avez interpellés sur un vœu. Ce vœu, moi je n'ai aucun problème à le voter. C'est un vœu que vous faites à vous-même. C'est Mme Emmanuelle RIVIER qui interpelle Mme RIVIER Emmanuelle pour dire : « Il faudrait faire du travail sur le CICA. » D'abord, vous nous rappelez ce qu'est un CICA. Je vous remercie. Je pense que vos collègues ont à peu près une notion de ça. Mais encore une fois, je rappelle, que la Maire que je suis attend avec impatience vos propositions et celles de M. LE BORGNE. Je vais donc demander à M. LE BORGNE de ne pas nous exposer en détail la nouvelle formule. Je demanderais à ce que M. LE BORGNE et Mme RIVIER réservent ça pour une réunion de l'exécutif municipal dans laquelle on pourrait travailler ensemble parce que vos collègues ont peut-être des choses à dire sur la nouvelle formule. Mais encore une fois, moi, je n'ai aucun problème à écrire aux associations. Juste pour mémoire, Mme De MASSOL, dans la précédente mandature, avait organisé dans le cadre du CICA, une commission, elle et certains de ses collègues sur d'autres sujets, elle sur le développement durable. Et seules deux associations s'étaient inscrites. Je rappelle, Mme SIMONNET m'accuse d'avoir tué le CICA, nous avons tenu des réunions avec une régularité de métronome dans la précédente mandature contrairement à beaucoup d'autres conseils municipaux parisiens, y compris de la majorité municipale qui ont arrêté les réunions du CICA. Et je redis une chose, et je suis très surprise, Mme RIVIER, que vous nous disiez que Mme Pauline VERON a pour priorité la relance des CICA, puisqu'elle ne m'en jamais fait part. Elle n'a écrit, enfin, à ma connaissance, je n'ai pas reçu le courrier de l'hôtel de ville demandant... et surtout il y a une inspection générale, notamment sur la question des CICA, qui n'a pas tout à fait conclu dans ce sens-là. Donc moi je suis un petit peu étonnée parce qu'il n'y a pas eu de discussion au niveau de l'exécutif parisien sur la relance prioritaire des CICA. Alors après tout, si c'est une priorité à l'hôtel de ville, je veux bien, mais, enfin, je pense que j'en aurais eu quand même quelques échos. Et moi je le dis, mes collègues des autres arrondissements, puisqu'ils ont dû aussi tuer leur CICA visiblement très méchamment, mes collègues des autres arrondissements, non seulement, n'ont pas pour priorité la relance des CICA mais font exactement le constat qu'a fait M. BOUAKKAZ qui était quand même adjoint en charge de la vie associative sous Bertrand DELANOË qui connaît un peu bien le sujet. Et nous faisons tous le même constat : les CICA n'ont été tués que par le développement de la loi Paris-Marseille-Lyon, et notamment l'émergence d'autres formes de concertation. Les CICA ont fonctionné très vigoureusement dans les années 90, 2000, parce qu'à l'époque, il y avait un énorme besoin des associations parisiennes de débattre et de rencontrer les élus. Elles en avaient été frustrées pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que ce soit le cas, enfin, les associations... On a créé les maisons des associations avec Mme Marie-Pierre DE LA GONTRIE et puis M. BOUAKKAZ les a fait vivre, enfin, il y a eu énormément de moyens donnés, de moyens support donnés aux associations à Paris. Donc je suis très étonnée de cette soudaine priorité de relance des CICA. Moi maintenant, je vous le dis, c'est la loi. Moi, j'ai pour habitude de respecter la loi. Si vous voulez relancer le CICA et que des associations sont volontaires, très bien. Mais quand je dis volontaire, c'est que j'espère que nous ne tiendrons pas des CICA pour trois, quatre, cinq associations. Encore une fois, il faudrait quand même sur les 800, que ça ait un peu de sens parce que sinon, ça va faire beaucoup, beaucoup de travail et de logistique pour peu de résultat. Je le redis. Et ça sentira quand même un petit peu quelque chose d'artificiel. M. LE BORGNE, je vous donne la parole. Et ensuite, on va passer au vote.

M. LE BORGNE

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il ne s'agit pas de... il ne s'agit pas de revenir outre mesure sur les débats qui ont animé l'ancienne mandature ou sur la réalisation ou non de ce conseil-là. Il n'y aucune polémique non plus, en tout cas de notre côté, par le choix de déposer cette conformité par

rapport à la loi au travers un vœu. Effectivement, ça aurait pu être l'objet d'une discussion mais la technique est à peu près identique. C'est l'occasion aussi d'avoir un débat en conseil municipal. Simplement pour dire qu'effectivement, c'est se conformer à la loi. C'est y revenir aussi d'une manière un peu originelle pour donner véritablement un pouvoir d'interpellation, de questionnement, des associations réunies et de pouvoir exprimer ce questionnement auprès des conseils d'arrondissement dans un cadre qui est effectivement cadré une fois par trimestre afin de ne pas surcharger de manière excessive non plus l'ordre du jour des conseils d'arrondissement. Je pense que c'est l'occasion d'instaurer un nouveau dialogue, de le formaliser avec les associations. On sait que déjà, beaucoup de choses existent au sein de la délégation comme au sein de ma délégation comme au sein de celle de Stéphane VON GASTROW. Nous voyons beaucoup l'association dans le cadre de l'organisation par exemple du mois de l'économie sociale et solidaire. Simplement, c'est se conformer à la loi. Au moins essayer. Effectivement, on prend acte du fait que peu d'associations s'étaient portées volontaires en 2015 pour commencer cette démarche. Je pense que nous pouvons repartir sur des bases plus sereines pour instaurer quelque chose. Le 20^e est très riche de la diversité de ses associations. Donc énormément de domaines différents. Et je pense que nous avons tout à gagner à le faire. Je ne vais pas plus loin. Mais je pense que c'est une possibilité aussi pour des acteurs de la vie associative de participer de manière plus formalisée au débat du Conseil d'arrondissement, parfois nous sortir aussi un petit peu de notre politique un peu en vase clos et de voir aussi autre chose. Je pense que ça me paraît essentiel. J'ajouterai aussi que le 11^e par exemple, le 10^e l'ont orienté, enfin, ont proposé des CICA, ce qui resterait une possibilité de la part du conseil municipal d'organiser le CICA sur les thématiques qui sont véritablement au cœur des politiques publiques de la ville, comme la relance du plan climat. Je pense que nous pouvons aussi utiliser ce biais, proposant, non pas en imposant, mais en proposant au CICA de s'emparer de ce sujet-là pour nous accompagner, par exemple, sur la définition du plan local climatique.

Mme CALANDRA

Alors M. PASCAL m'a demandé la parole puis M. PERIFAN, puis Mme RIVIER. M. PASCAL. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Je voulais juste vous rappeler qu'il y a trois ans au début de la mandature, nous avons présenté deux fois des vœux pour essayer de faire revivre ce CICA. Je dois avouer qu'en trois ans, notre position a évolué. C'est vrai qu'il y a un certain nombre d'endroits où on peut en fait débattre. Je trouve que le 20^e et pour avoir été un nouvel élu il y a quelques années dans cet arrondissement, je trouve que c'est un arrondissement où il y a beaucoup de débats, de rencontres avec les associations. Je pense que les élus, vous êtes tous, nous sommes tous en fait suffisamment présents pour en recevoir. Et c'est vrai que le CICA vieillit. Je l'ai connu il y a 20 ans quand on avait commencé. Ça correspondait à une époque. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a d'autres formes en fait de lieu pour débattre. Donc je pense que votre vœu, et en plus, je souris un petit peu, parce que ceux qui présentent le vœu avaient voté contre nos deux premiers vœux. Mais comme on a évolué, je comprends aussi que vous ayez pu évoluer sur les sujets. On a évolué à rebours. Je pense qu'un jour, on arrivera à se retrouver. Donc en fait, nous allons voter contre ce vœu. Merci.

Mme CALANDRA

Comme disait Sempé, tout se complique. Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Oui, non, je voulais juste très brièvement, Madame la Maire, mais quand même revenir sur les différences de fonctionnement, de ce qu'on propose par rapport à ce que j'appellerai l'ancienne formule mais qui en fait ce qui est actuellement en place. Parce que je pense que cette pédagogie est importante est aussi parce que ce CICA, si on veut le faire revivre, c'est en fait chacun d'entre nous, on est en contact avec des associations. Donc c'est aussi à chacun d'entre nous de faire œuvre de pédagogie auprès des associations avec qui on est en contact. L'ancienne formule, je l'appellerai, pour faire bref, je vais un petit peu caricaturer, je vous prie de m'en excuser, une espèce de Conseil d'arrondissement bis. Donc c'était des thèmes, donc c'était exclusivement des logiques thématiques où on réunissait un grand nombre d'associations, et c'était effectivement très lourd. La nouvelle

formule, je vais faire également une image, c'est un peu comme si on invitait, sauf qu'un responsable ou une responsable associatif ou plusieurs qui vont décider de venir autour d'un thème sauf qu'elles s'auto-invitent. Donc je pense, mais on pourra voir les modalités plus en détail, que ça serait beaucoup moins lourd et que s'il n'y a que trois, quatre associations, ce n'est pas nécessairement un problème. La question, c'est quelle va être la qualité du débat et qu'est-ce que ce débat va apporter à la vie de l'arrondissement, va apporter à la qualité des projets qu'on peut porter tous ensemble, les élus et les associatifs ? Merci.

Mme CALANDRA

Et c'est pourquoi, avant de vous consulter, je souhaitais que cette nouvelle formule soit débattue, notamment au sein de l'exécutif parce qu'il y a quand même un petit formalisme légal dans les convocations du CICA qui ne vous aura pas échappé et auquel nous sommes évidemment contraints puisque je rappelle qu'un CICA doit obéir quasiment aux mêmes formes de convocation qu'un conseil municipal. Néanmoins, je vous appelle à voter pour ce vœu et nous verrons après les conditions logistiques et matérielles et légales d'organisation des prochains CICA si nous arrivons à organiser.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

- **V20-2018-054 : Vœu relatif au Tarmac déposé par Nathalie Maquoi, Frédéric Hocquard, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et apparenté-e-s, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes, Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s écologistes.**
- **V20-2018-055 : Vœu de soutien au théâtre Le Tarmac, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au Peuple !".**
- **V20-2018-056 : Vœu de l'Exécutif relatif au Tarmac.**

Mme MAQUOI

Merci. Je voulais vous alerter sur une situation d'une scène, de la scène nationale francophone qui est le Tarmac. Le 31 janvier, il y a donc très peu de temps, un communiqué de presse du ministère de la Culture a annoncé la fin du projet du Tarmac et là, à sa place, l'arrivée de Théâtre ouvert dans le 20^e arrondissement au 159, avenue Gambetta. Un quart d'heure avant, la directrice de cabinet de la ministre de la Culture avait donc simplement envoyé un sms à la directrice du Tarmac lui annonçant que son projet était terminé. Il y a donc tout d'abord, déjà, une question de méthode de dialogue avec un des acteurs culturels majeurs de l'arrondissement. Le Tarmac déploie depuis 2011 au 159, avenue Gambetta au moment où il avait remplacé le théâtre de l'est parisien, un projet global d'accompagnement de la création artistique francophone. Et bien sûr, c'est un projet global puisqu'il est aussi un vrai souci du public, un vrai souci d'insertion dans le territoire. Deux choses sur le fond : on trouve dans la programmation du Tarmac un certain nombre de pièces de création issues du continent africain. Ce n'est pas forcément courant de les voir à Paris ou en France. On y trouve aussi de la danse, parfois de la musique, de la scène comique montrant ainsi toutes les différentes écritures francophones. On est donc bien dans une vision aussi de la francophonie où plusieurs artistes, quelles que soient leurs origines, qui ont en partage une langue, le français, viennent dire le monde. Le Tarmac d'ailleurs a repéré un certain nombre d'artistes qui, après avoir fait un certain nombre de spectacles, parce que c'est un théâtre où en plus on peut faire des longues séries. Donc on peut être vu par un certain nombre de producteurs. Un certain nombre ont pu, par exemple, l'année dernière être programmés à Avignon dans le festival du in. C'est donc assez important. Pour le 20^e arrondissement, ça l'est d'autant plus parce que le projet du Tarmac est rentré très vite en résonance avec le territoire sur la question de diversité, sur les questions d'interculturalité, un théâtre où pour beaucoup d'habitants, beaucoup d'associatifs, beaucoup de profs de collège, on s'y sent bien, on s'y sent autorisés. Et un théâtre qui a essayé de penser la création artistique en termes partagés. C'est-à-dire, par exemple, quand un auteur est accueilli pendant un an en résidence pour écrire, il peut mener des projets sur le long terme dans des collèges, comme aujourd'hui, ça se passe dans le collège Jean-Perrin. Je pense aussi avec un très joli projet au collège Gambetta où les élèves de troisième deviennent ambassadeurs, découvrent la programmation du Tarmac et où sur les troisièmes on a une cinquantaine d'élèves qui sont abonnés, ce qui n'est pas courant et vont donc régulièrement au Tarmac. On pourrait en faire plusieurs, comme par exemple, citer le théâtre qui s'invite à domicile dans les immeubles sociaux de Python. Je le souligne, parce que même s'il y a un effort aujourd'hui

fait par un certain nombre de scènes nationales dans son déploiement de public, c'est quand même assez rare d'avoir un projet aussi abouti pour le dire. Alors quel est le problème ? Effectivement, un des problèmes, c'est que Théâtre Ouvert qui est aujourd'hui, hébergé dans les locaux du Moulin rouge doit partir, doit laisser les locaux. Et donc depuis trois ans se pose la question de son relogement. Effectivement, il est essentiel que ce CDN qui est dédié aux auteurs contemporains non publiés puisse avoir un lieu pour continuer son travail de repérage, de lecture, et son travail avec un certain nombre de théâtres comme, par exemple, le théâtre de la colline. On a donc au sein de la culture, au sein du spectacle vivant, deux projets autant indispensables l'un que l'autre mais qui ne sont pas situés au même endroit et qui ne font bien sûr pas la même chose. Alors on peut comprendre qu'un certain nombre d'artistes, d'intellectuels, beaucoup, beaucoup d'habitants aussi quand même, beaucoup de profs, de responsables de collèges aient pu manifester leur soutien, que ce soit par la signature d'une pétition, que ce soit en participant à une soirée de soutien. On peut comprendre l'inquiétude légitime des 16 salariés du Tarmac qui ont donc appris par communiqué de presse que c'était terminé et puis dont le représentant du personnel a simplement été convoqué pour savoir comment allait se passer la liquidation de la société du Tarmac. Je crois qu'on arrive à une situation qui est bloquée aujourd'hui, notamment par la question de la méthode choisie et qu'il faut en sortir à un moment donné par le haut. Je pense donc qu'il faut que la mairie du 20^e et la ville de Paris relaient à un moment donné les inquiétudes, les oppositions, et demandent déjà pour déverrouiller que le ministère de la Culture suspende sa décision. Il faut aussi de la transparence sur les solutions de relogement qui ont pu être proposées pour Théâtre Ouvert, celles qui n'ont pas fonctionné et pourquoi. Et aussi pourquoi pas revoir, que ce soit en petite couronne, à Paris, s'il n'y a pas des solutions possibles. Ce sera pour moi aussi les conditions d'un dialogue sain et serein que le ministère de la Culture doit aussi réenclencher avec le Tarmac en vue d'une nouvelle convention. Et puis bien sûr, il y a ce qui est positif dans le projet. Et puis comme toute tutelle, comme nous, ville de Paris, on le fait quand on est aussi en dialogue avec des équipements dans lesquels on accompagne un projet artistique, qu'on puisse avoir un lieu dans lequel seront formulées aussi les attentes du ministère. Si, par exemple, il y a une volonté d'amplifier aujourd'hui la scène, la diffusion de la création francophone. Je crois que c'est d'autant plus important quand le festival de la francophonie de Limoges finalement a été rattaché, lui aussi, au CDN de Limoges. Merci.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie. Je... Oui, M. BAUDRIER. Rapidement. Oui, effectivement, Mme SIMONNET pourrait peut-être présenter son vœu. Et à ce moment-là, après, je donnerai les paroles aux intervenants. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, je soutiendrai ce vœu-là et je présente au nom du groupe « Place au peuple ! » un vœu équivalent et que je crois que vous allez soutenir également, car ils vont totalement dans le même sens. Mme MAQUOI l'a très bien précisé. On est face à une méthode tout simplement inacceptable et scandaleuse. On a deux théâtres, deux théâtres différents. Deux théâtres avec des projets très intéressants : le Théâtre Ouvert dans le 18^e qui donc s'occupe justement du travail autour d'œuvres non publiées. C'est extrêmement important de continuer ce travail-là. Et puis le travail du Tarmac qui est un théâtre de la francophonie et qui par ailleurs est très impliqué dans plein de partenariats dans le 20^e. Je ne les redétaille pas toutes et tous mais je peux vous dire, moi, ma propre fille est ravie dans le collège Gambetta de participer et j'ai hâte au mois de juin de pouvoir participer à la soirée et de voir ma fille sur les tréteaux avec d'autres élèves du 20^e dans un projet qui l'a totalement transportée. Et j'ai bien vu tous ses camarades de classe à quel point ça les a émancipés et ouverts culturellement. Et à chaque fois qu'on discute avec des enseignants, avec des associations, avec des citoyens qui ont, à un moment donné, franchi les portes du Tarmac, eh bien, à chaque fois, les échos sont fabuleux. Et c'est essentiel de continuer à garder ce lieu dans ce quartier, tout comme, je pense, il est essentiel de garder le Théâtre Ouvert sur Paris. Paris est une grande ville, Paris est une ville riche. Le ministère de la Culture de la France a les capacités de trouver un autre lieu pour sauver le Théâtre Ouvert sans le mettre en compétition et tuer le théâtre du Tarmac. Je veux dire, comment est-ce qu'on peut concevoir le pilotage des politiques culturelles avec une telle violence, avec un tel mépris, avec un tel dédain ? Je trouve ça totalement mais intolérable, non seulement dans la façon par coup de sms dont ça a été relaté à l'équipe, mais avec même pas d'échange et de réflexion en amont avec les acteurs culturels de l'arrondissement et de la mairie centrale. Je ne comprends pas. Donc j'anticipe sur le vœu de l'exécutif qui est présenté. Il me semble être totalement en deçà de ce que doit être

notre position. Nous devons fermement montrer toute notre solidarité avec le Tarmac, et nous devons exiger, oui, que la ville de Paris, que le ministère de la Culture enfin se réunissent et trouvent, avec l'ensemble des partenaires engagés, eh bien, des solutions, d'autres emplacements. Mais nous ne devons pas accepter la fin du Tarmac. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors moi je vais présenter le vœu de l'exécutif avant de laisser sa place au débat. D'abord, je rappelle que moi-même, comme tous les élus autour de cette table, enfin, en tout cas, j'ai cru comprendre, j'ai découvert, par voie de presse et au dernier moment, cette décision. Mais je rappelle quand même aussi que j'avais appris dans les mêmes conditions parce que c'est souvent le cas pour les scènes nationales qui donc appartiennent exclusivement à l'État ou le ministère de la Culture. C'est ainsi que j'avais appris, il y a quelques années, en 2011, que le théâtre de l'est parisien à l'époque qui avait été aussi défendu par un certain nombre de gens était remplacé par le projet du Tarmac. Je rappelle juste que dans notre conseil, à l'époque, ça n'avait pas suscité la même émotion. Or, c'était exactement la même méthode avec un autre gouvernement. C'est la méthode employée en général par le ministère de la Culture de notre République pour changer les directeurs et les projets des scènes nationales. On peut dire que ce n'est pas une bonne chose. Mais je vous dis juste que c'est ce qui s'est passé en 2011, exactement. J'attire l'attention de l'assemblée sur le sujet. Néanmoins, moi, je fais le même constat sur la qualité du projet du Tarmac que j'ai beaucoup soutenu à l'époque où il s'est implanté dans notre théâtre de l'est parisien. Donc je trouve que c'est un très bon projet, que c'est un théâtre intéressant même si je partage certaines des considérations d'ailleurs de gens qui ont écrit dans la presse sur le fait que je ne suis pas d'accord pour traiter la francophonie, les auteurs de la francophonie comme des auteurs totalement à part dans une bulle parce que je pense qu'ils doivent être traités, notamment les jeunes auteurs de la francophonie, comme des auteurs émergents et les soutenir. Je dis ça parce que je pense qu'il faut que ces jeunes auteurs de la francophonie soient diffusés plus largement et donc faire attention à ne pas créer trop une singularité qui peut être décourageante pour les spectateurs. Mais bon, ça n'est que mon sentiment. Maintenant, pour ce qui est du vœu de l'exécutif, je ne sais pas s'il est au-delà ou en deçà, ce que je sais, c'est que ce vœu de l'exécutif a été élaboré en lien avec la Maire de Paris et Bruno JULLIARD et qu'il reprend quasiment mot pour mot le courrier que je tiens à la disposition de ce conseil que M. Bruno JULLIARD a envoyé à Mme Marie-Josée MALIS présidente du Syndéac qui l'avait saisi à propos du Tarmac, donc Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, et que, je résume très rapidement la position qui est contenue dans ce vœu de l'exécutif, les conditions effectivement ne nous semblent pas réunies aujourd'hui pour que la ville envisage sereinement le déménagement de Théâtre Ouvert sur le site du Tarmac. Donc je rappelle qu'effectivement, ça fait plus de deux ans que la ville cherche un lieu pour que Théâtre Ouvert puisse s'installer dans des conditions décentes sachant qu'ils allaient être expulsés par le propriétaire du Moulin rouge. Nous demandons donc au ministère d'engager une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, de prendre en compte les préoccupations de la ville et de la municipalité du 20^e avant toute relance de ce projet. Et dans l'attente, il est demandé au ministère de suspendre leur décision, sa décision, et voici les conditions que nous avons fixées en commun avec la ville de Paris : mettre en place une mission d'accompagnement et de promotion des artistes francophones, maintenir une ambition forte en matière d'action culturelle en lien avec la Mairie du 20^e, les associations, les habitants du 20^e, maintenir ou ouvrir un dialogue attentif avec l'équipe du Tarmac pour étudier chaque cas individuellement, sanctuariser les moyens actuellement alloués au Tarmac dans l'objectif de promouvoir la création francophone. Et moi je partage totalement donc cette position avec Bruno JULLIARD qui est donc, comme vous le savez, l'adjoint d'Anne HIDALGO en charge de la culture. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu de l'exécutif. Et donc maintenant, je vais laisser la parole à ceux qui l'ont demandée. M. BAUDRIER en premier lieu, et ensuite, nous passerons au vote. M. BAUDRIER puis M., d'accord, M. GASSAMA, M...

M. BAUDRIER

Merci. Évidemment, nous voterons le vœu présenté par les élus socialistes communistes et écologistes ainsi que le vœu du groupe Front de gauche – Place au peuple parce que la décision du ministère de la culture est inacceptable tant sur le fond que sur la forme. Parce que c'est s'attaquer pour des raisons évidemment uniquement budgétaires à un équipement culturel structurant de notre arrondissement dans des conditions de transmission de l'information qui sont totalement scandaleuses et vraiment d'un mépris total des personnels et des usagers de service public de la culture. Il y a déjà eu une soirée de rassemblement car a rassemblé énormément de gens au Tarmac.

Il y a un émoi très fort. Je voudrais insister sur l'émoi qui est très fort qui est dans notre arrondissement, dans le quartier. Mais je crois que Mme SIMONNET n'est pas la seule parent d'élèves à avoir des enfants qui sont très attachés à tout le travail qui est fait dans le collège Gambetta. J'habite le quartier puis en témoigner personnellement. Le Tarmac fait un excellent travail auprès de ce collègue, un excellent travail aussi auprès du collègue Jean-Perrin de la porte de Montreuil qui, rappelons-le, le collègue le plus en difficulté de notre arrondissement. Je représente notre Conseil d'arrondissement à son conseil d'administration. C'est même le collège où il y a le plus de population en difficulté de tout Paris. Et je peux vous dire qu'au sein de son conseil d'administration, le travail est réalisé par le Tarmac et loué par l'ensemble des parents d'élèves, des enseignants. Et c'est, je dirais, une lueur d'espoir dans les difficultés très importantes que subit ce collège. Donc voilà. C'est s'attaquer au Tarmac, c'est s'attaquer bien sûr à la culture, pour tous les spectateurs mais aussi beaucoup à une institution qui fait énormément de choses auprès des jeunes de notre arrondissement, en particulier dans des quartiers très populaires. Je crois que le collègue Jean-Perrin en est le meilleur exemple. Donc pour toutes ces raisons, bien sûr, nous voterons ces deux vœux et nous voterons contre le vœu de l'exécutif qui est tout à fait insuffisant et qui n'interpelle bien entendu pas assez directement le ministère de la Culture pour sa décision scandaleuse.

Mme CALANDRA

Alors M. BARGETON puis M. GASSAMA.

M. BARGETON

Oui, effectivement, je crois qu'on sera tous d'accord sur un point, c'est pour quand même dénoncer la méthode. J'ai, moi aussi, comme tout le monde, été prévenu par un communiqué de presse où on apprend que finalement un théâtre en remplace un autre et d'ailleurs, je m'en suis fait l'écho auprès de la ministre de la Culture, parce que je pense que ce n'est pas une façon de procéder, même s'il s'agit d'une scène nationale, je crois qu'il faut quand même préparer les décisions, les anticiper avec les équipes. Un directeur, un projet peuvent toujours changer dans le ministère de la Culture comme ailleurs. On sait bien que nul n'est propriétaire de son théâtre. C'est une formule de Patrice CHEREAU. Il le disait lui-même, il a beaucoup changé de lieu dans sa vie. C'est une réalité. Mais pour autant, ce n'est pas parce que les artistes, les metteurs en scène ou les directeurs ne sont pas propriétaires du lieu qu'ils dirigent un moment qu'il faut procéder ainsi. Ça, je crois que c'est évidemment une difficulté de méthode très importante. Et puis moi je comprends l'attente Catherine TASCA. On le sait, Catherine TASCA dirige le Théâtre Ouvert depuis longtemps. C'est une personnalité influente du monde de la culture et importante. Et avec la ville de Paris, cela faisait longtemps qu'elle cherchait un autre lieu. Donc ce n'est pas du tout pour critiquer non plus l'importance de son projet qui est effectivement de jouer des auteurs non publiés. Mais pour autant, je pense que confronter comme ça les équipes, ce n'est pas une façon de faire satisfaisante. Là où je rejoins aussi la Maire du 20^e arrondissement, c'est pour rappeler quand même que lorsque le TEP, et nous étions en première ligne, a été remplacé en 2011, il y avait aussi beaucoup de gens à l'époque qui soulignaient déjà la qualité du travail pédagogique, notamment mené par le TEP et qui, d'ailleurs, a été repris par le Tarmac, dont ça n'était pas le projet initial mais sur la pression et la demande des équipes du 20^e arrondissement et du conseil municipal du 20^e parce que nous avons voté des vœux. Et comme adjoint à la culture à l'époque dans le 20^e arrondissement, j'avais rencontré le Tarmac en leur disant : « Si vous voulez réussir votre implantation, vous devez reprendre le travail avec les collèges, avec les écoles, etc. » qui était mené par le TEP et de façon unanimement saluée, alors même que la programmation de Catherine ANNE etc. pouvait être plus contestée par certains. Mais il ne nous appartient pas ici d'en juger. Ce sont des critères esthétiques. En tout cas, était plus défendue la dimension pédagogique du TEP que sa programmation artistique en tant que telle. Et c'est aussi parce qu'à ce moment-là, nous avons fait cette pression que cette action avait été reprise par le Tarmac qui avait compris, qui avait eu l'intelligence de comprendre qu'il fallait s'investir aussi sur le jeune public. Alors même que le jeune public n'était pas dans l'ADN du Tarmac comme il l'était dans l'ADN du TEP. Bon, je me rends souvent au Tarmac. J'y ai vu de très beaux spectacles. Et vous l'avez dit, Mme MAQUOI, c'est vrai, certains d'ailleurs sont joués à Avignon. Il y a eu récemment un très beau spectacle de Dieudonné NIANGOUNA au TEP qui est un acteur comédien et écrivain qui passe souvent aussi au festival d'Avignon. Donc c'est un lieu très important et effectivement, je crois qu'il faut aboutir à une solution. Pour autant, ça ne vous surprendra pas, je défends plutôt le vœu de l'exécutif parce que je crois qu'il est celui qui se rapprochera sans doute le plus de ce qui va finalement être voté au conseil de Paris. Je comprends que le Conseil d'arrondissement puisse faire

d'autres choix. Et on peut voter ici des vœux au Conseil d'arrondissement. Mais y compris vis-à-vis de la ville de Paris et de Bruno JULLIARD disons-le entre nous, la position des vœux qui sont déposés et auxquels répond le vœu de l'exécutif ne correspondent pas à la position de Bruno JULLIARD et de la majorité de la ville de Paris. Je pense qu'on est plus efficace à défendre collectivement ce que veut faire la Maire de Paris vis-à-vis, avec son adjoint à la culture, vis-à-vis du ministère de la Culture, sur le Tarmac plutôt que de voter des vœux, pardonnez-moi, qui vont un peu loin ou en tout cas qui sont ultra-petita ici en Conseil d'arrondissement. Ils peuvent y être adoptés, mais qui ne sont pas les plus aidants et les plus efficaces pour ensuite porter ce qu'est la parole de la ville de Paris auprès du ministère de la Culture car, j'en terminerai par là où j'ai commencé, la ville de Paris connaît bien la situation, notamment du Théâtre Ouvert. Et elle cherchait aussi un lieu pour cet espace, comme cela a été souligné. Donc je pense plus efficace, moi, de voter quelque chose qui, comme l'a souligné la Maire du 20^e arrondissement, reprend les éléments de la lettre de Bruno JULLIARD du 14 février et reprend aussi les éléments de négociation en cours entre la ville de Paris et le ministère de la Culture sur ce sujet. Voilà quelle est ma position.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui, merci, Madame la Maire. Donc je vais donner la position du groupe DPE. Donc on prendra part au vote du vœu proposé par Mme MAQUOI. On votera donc contre le vœu proposé par Mme SIMONNET et on votera le vœu de l'exécutif. C'est vrai qu'on connaît tous ici le Tarmac depuis son installation en remplacement déjà à l'époque du théâtre de l'est parisien. Est-ce qu'on peut s'écouter ? Merci. Donc on a pu tous apprécier la programmation riche et variée faisant la promotion bien sûr d'artistes francophones, et vous savez mon appétence sur la question de la francophonie dans cette mairie d'arrondissement, son implication locale, donc du Tarmac national et international, donc dans le monde francophone. Cette francophonie est malheureusement peu connue de nos concitoyens. Elle est pourtant un espace d'échanges culturels, un espace d'échanges économiques, un espace d'échanges d'intelligence et de savoir. Et effectivement, nos jeunes peuvent être des ambassadeurs pertinents dans cette francophonie. Et d'une certaine manière, le Tarmac est représentatif de cette francophonie active que l'on souhaite de nos vœux. Donc concernant l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, il est clair que nous ne voulons pas opposer deux scènes qui ont leur importance et leur légitimité. Mais il faut bien sûr que le Théâtre Ouvert propose un projet ambitieux en matière de promotions d'artistes francophones, un projet bien sûr ancré dans le territoire et comme l'a répété Julien BARGETON ici, en même temps, le projet du Tarmac doit être soutenu car il est vraiment, je pense, efficace et pertinent pour justement le message francophone de la France et bien sûr à l'international. Et il faut que la situation des membres du Tarmac bien sûr soit étudiée attentivement et individuellement pour qu'il puisse continuer à travailler, à œuvrer pour cette scène-là. Donc j'imagine qu'avec un dialogue constructif, on peut bâtir un projet francophone, culturel, ambitieux au niveau national comme au niveau local et c'est, je pense, je suis même convaincu, c'est le but du vœu de l'exécutif. Donc on appelle à voter pour le vœu de l'exécutif.

Mme CALANDRA

Mme MAQUOI, puis M. GUERRIEN.

Mme MAQUOI

Merci. Une précision : quand le TEP a été fini, Catherine ANNE, elle s'est vu proposer pendant trois ans une subvention du ministère de la culture pour poursuivre et pour pouvoir rebondir avec sa compagnie. Ce n'est pas tout à fait la même chose aujourd'hui que simplement les propositions d'une liquidation. Je le dis parce que la situation n'est donc pas, aujourd'hui en temps t, rigoureusement la même. Deuxième chose, sur la francophonie parce que j'entends sur le fait... c'est un débat qui a traversé beaucoup le monde de la culture, de savoir est-ce qu'il fallait une scène spécifique francophone ou est-ce que toutes les scènes pouvaient, à un moment donné, promouvoir des artistes francophones ? Simplement, quelque chose de très concret, très pragmatique. Comme on veut programmer des artistes africains, oui, il faut aller à Bamako. Oui, il faut aller à Ouagadougou. Oui, il faut aller au Caire. Oui, il faut faire une série comme ça de capitales pour aller les rencontrer, aller voir

les plateformes aussi. Donc ce n'est pas tous les producteurs qui doivent aussi programmer en France, qui peuvent le faire. C'est aussi pour ça qu'il y a eu, à un moment donné, l'intention d'avoir au moins une scène francophone, avec des gens qui le repéraient. Et moi je serai ravie, par exemple, qu'on annonce aujourd'hui que ça devienne un CDN, par exemple, avec encore plus de moyens. Et c'est aussi pour ça qu'un certain nombre ensuite de producteurs ou de directeurs et directrices de scènes de théâtre venaient au Tarmac voir des artistes puisqu'ils n'avaient pas l'opportunité, voire pour certains n'avaient pas forcément envie de prendre le risque, parce qu'aujourd'hui, il y a des villes où il y a des risques à y aller, pour pouvoir ensuite continuer la programmation des artistes. D'autant plus que le Tarmac fait toutes ses productions en coproduction avec d'autres scènes. Quand ils font venir de l'autre bout du monde des artistes, c'est ensuite aussi en travaillant très en amont pour pouvoir les faire tourner sur d'autres scènes. Donc ils ne sont pas dans une bulle. Ils ne sont pas juste en vase clos. Et enfin, je voulais remercier M. BARGETON pour ses mots très sincères concernant la méthode, et merci aussi de l'avoir relayé parce que je pense qu'on va avoir besoin de tout le monde pour sortir par le haut de cette affaire. Je ne serai pas aussi radicale que vous sur la position au conseil de Paris, mais on en rediscutera dans 15 jours.

Mme CALANDRA

Donc la parole est à M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Oui, merci. Donc je ne vais pas redire ce qui a été présenté très bien par Mme MAQUOI et soutenu aussi par Mme SIMONNET, M. BAUDRIER. Bien entendu, notre groupe votera le vœu de Mme MAQUOI, enfin, le vœu d'ailleurs dont on est cosignataires, présenté par Mme MAQUOI. Ainsi, je crois que celui de Mme SIMONNET du groupe « Place au peuple ! » qui vont dans le même sens. Évidemment, il y a une nuance, et ça n'aura pas échappé parce qu'au bout d'un moment, dans le débat, tout le monde dit que le Tarmac fait un travail formidable. On ne peut que se réjouir d'ailleurs du fait que, enfin, parce que... enfin, non, mais en tout cas, dans ce cas précis, la mobilisation à la fois des élus et des habitants a permis d'associer et d'ancrer. Ça a été dit d'ailleurs par M. BARGETON. Il a fallu insister, modifier le projet, etc. pour réussir l'implantation du Tarmac dans le 20^e arrondissement. Donc c'était, si mes calculs sont bons, il y a 6 ou 7 ans. Donc il y a eu un travail qui a été mené pour réussir l'implantation du Tarmac. Et là, on va faire la greffe, la déplantation de ce projet-là, ce qui est quand même dommage puisque justement on est souvent en train de faire tout ce travail un petit fin d'accompagnement pour associer les habitants et leur permettre d'accéder aux équipements culturels. Mais surtout, en fait dans le tour de passe-passe tel qu'il a été présenté tout à l'heure nous dit : « Bon, finalement le Tarmac est formidable mais le Théâtre Ouvert, c'est très bien aussi. » Et puis dans le vœu qui est présenté de l'exécutif, on prépare l'arrivée du Théâtre Ouvert en faisant croire qu'on va lui donner des missions relatives à la francophonie. Alors c'était exposé. D'abord, ça ne s'improvise pas. Les deux projets ne sont pas les mêmes, ne font pas appel aux mêmes compétences. Le porteur du projet Théâtre Ouvert qui est un bon projet, puisque, ça, bon, ça a été suffisamment dit, il ne s'agit évidemment pas d'opposer les deux projets, n'a pas cette vocation-là et n'en a jamais exprimé le souhait. Alors nous, on peut lui dire : « Il faut faire comme ci. Il faut faire comme Ça ; » C'est quand même un petit peu cavalier comme méthode. Et surtout, en fait, ce qu'on prépare, ce que prépare le vœu dit de l'exécutif, donc que ce soit clair pour tout le monde, c'est en fait de fusionner les deux projets. Mais quand on aura fusionné les deux projets, quand bien même on y arriverait. À la fin, qu'est-ce qu'on va avoir ? Là où on avait deux théâtres à Paris, il n'y en aura plus qu'un. Et donc on aura fait disparaître un théâtre. Donc c'est ça l'enjeu et c'est un peu ce à quoi ouvre le troisième vœu dit de l'exécutif. Et c'est la raison pour laquelle il ne nous est pas possible de le voter, même si tout le monde va dans le sens du soutien de l'activité du Tarmac. Et enfin, dernier point, j'étais un petit peu long, étrange conception de l'exposé un peu tactique de M. BARGETON qui nous explique qu'on ne va quand même pas voter des vœux qui expliquent ce qu'on pense mais qu'on va faire un petit peu dans l'efficacité et la gestion parce que comme ça, ça va nous emmener sur des positions, machin, etc. Moi, en tout cas, vous êtes libre bien entendu d'avoir l'approche que vous le souhaitez, mais ce n'est pas le sens de ma présence et du temps que je consacre à une activité d'élu, c'est bien finalement d'avoir des débats, aller dans des positions et pas faire du petit calcul de tactique, etc. surtout sur des enjeux de fond qui sont aussi importants. Voilà. Merci.

Mme CALANDRA

Non, oui, c'est vrai qu'il faut littéralement voter et écrire toujours ce qu'on pense et surtout ne pas penser à changer le réel. Bon, M. VON GASTROW.

M. VON GASTROW

Non, en fait, je n'ai plus grand-chose à rajouter. Je crois que le débat a établi après bien les différents points forts. Donc je pense que peut-être qu'il faut laisser le temps au vote maintenant puisque je pense que tout le monde a pu se faire une idée sur cette question. La seule chose, moi simplement que je retiens, c'est quand même que le Tarmac effectivement est arrivé suite à ce que vous avez rappelé, Madame la Maire, en 2011. Ce n'est pas la peine de recommencer 7 ans plus tard parce que je ne trouve pas que ça soit de bonnes méthodes.

Mme CALANDRA

Bien, alors juste avant de vous consulter sur les trois vœux, je rappelle quand même que Mme TASCA que j'ai eue longuement au téléphone et qui était d'ailleurs assez désolée de la façon dont les choses se passaient, qui ne souhaite qu'il y ait... Elle, son problème, c'est que le Théâtre Ouvert n'a plus de lieu. Mais Mme TASCA, je le rappelle, a été ministre de la Francophonie. Vous avez raison, M. GUERRIEN, la francophonie, ça ne s'improvise pas. Elle me paraît quand même assez armée pour travailler sur le sujet. Je dis ça, je ne dis rien. J'ai également eu le ministère de la Culture, le cabinet de la ministre, la directrice de cabinet, pour dire les choses clairement, très longuement d'abord pour m'étonner de la méthode et dire à quel point ce n'était pas correct mais j'avais déjà fait ça en 2011 pour mes prédécesseurs. Donc je finis par devenir un peu habituée. Je dis les choses, j'ai été très, très agacée et je l'ai signifié fermement. Et j'ai expliqué qu'effectivement, nous ne souhaitons pas l'opposition entre deux projets de qualité, entre deux équipes de qualité. On souhaitait trouver un compromis intelligent. J'ai d'ailleurs regretté que le Théâtre Ouvert n'ait pas pu atterrir au théâtre Armand GATTI à Montreuil parce que ça avait été une des pistes explorées. Et je n'ai pas bien compris pourquoi ça n'avait pas été possible et qui avait fait que ça ne soit pas possible. Mais en tout cas, c'est vraiment dommage parce que j'aurais trouvé formidable que le théâtre ouvert aille à Montreuil. Mais bon, il en est ainsi. Alors maintenant, je vous consulte donc sur les trois vœux.

Après consultation des membres, les vœux V20-2018-054 et V20-2018-055 sont adoptés.

Après consultation des membres, le vœu V20-2018-056 est rejeté.

- **V20-2018-057 : Vœu pour la titularisation des vacataires en charge du dispositif des colonies de vacances arc-en-ciel, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au Peuple !".**

Mme SIMONNET

Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, début janvier, les parents ont découvert en voulant s'inscrire pour les colonies de vacances que le dispositif était terminé. Fini ! Ils ont lancé une pétition qui a recueilli très vite énormément de signatures. Je crois qu'aujourd'hui, elle en est à plus de 16 000 signatures. Et au conseil de Paris, nous avons eu un débat à ce sujet. Lors de la mobilisation, on a enfin compris ce qui s'était passé puisque les vacataires qui portaient le dispositif ainsi que les prestataires qui ont un marché qui est en cours sur quatre années et pour lesquelles il n'y a qu'une seule année qui a été écoulée jusqu'à présent, eh bien, se sont joints aux mobilisations des parents, et ce qui nous a permis de comprendre ce qui se passait. En fait, le dispositif des colonies de vacances reposait sur cinq vacataires et deux titulaires. Et c'est eux qui organisaient les inscriptions, c'est eux qui organisaient l'édition du catalogue, la rencontre avec les parents pour tenir compte d'un certain nombre de choses. C'est d'ailleurs eux qui ont initié le fait qu'il y ait des colonies de vacances qui permettent l'accessibilité d'enfants en situation de handicap et de différents types de handicap. Alors ce n'était pas initialement quelque chose qui était prévu au point de départ. Et ces colonies de vacances, elles sont importantes parce que c'est vraiment des colonies de vacances qui permettent une mixité et qui fait que des enfants du 20^e peuvent se retrouver dans la même colo avec des enfants du 16^e. Et elles sont accessibles aux enfants comme aux adolescents, comme aux

enfants en situation de handicap. Et elles sont par ailleurs financées par les parents sur la base du quotient parental. Sauf que les cinq vacataires, elles en avaient ras-le-bol d'être embauchées chaque année sur des contrats de 8 à 9 mois et à l'issue de ces contrats 8 à 9 mois, allez, hop ! Direction Pôle emploi pendant plusieurs mois jusqu'à ce qu'ils renouvellent leur contrat chaque année et ainsi de suite. Certains ont pu cumuler des contrats de vacation de 8 à 9 mois pendant plus de 10 ans, ce qui est totalement non seulement aberrant mais à mon sens pas légal. Et donc à un moment donné, ces vacataires ont menacé de ne pas renouveler leur contrat s'ils n'étaient pas titularisés. Sauf que leur rapport de force s'est soldé par une décision de la DASCOS qui a été de ne pas les titulariser. Donc ils ont décidé l'été dernier de ne pas renouveler leur contrat. Et la ville en a profité pour supprimer les trois millions d'euros dans le budget présenté au conseil de Paris mais suffisamment maquillé pour que personne ne s'en rende compte. En tout cas, moi, à la lecture et à l'analyse du budget, et mes collègues m'ont dit la même chose des différents groupes, personne n'avait vu que le budget des colonies de vacances avait été supprimé. Là-dessus, la bataille porte ses fruits puisque finalement la ville annonce par tweet puis par site Internet et tout cela que les colonies de vacances sont remises en place. Hip hip hip hurra ! Les parents peuvent consulter les colonies de vacances depuis hier. Sauf que je viens de découvrir que les vacataires n'étaient pas titularisés. Qu'est-ce qui a été proposé à ces cinq vacataires qui ont travaillé pour la ville depuis plus de 5 ans ? Il leur a été proposé un contrat d'un an. Point. Ensuite, les prestataires avec ce fiasco total qui a duré donc tout l'automne, si on rétropédale le dispositif, le fiasco total fait que, eh bien, écoutez, les structures prestataires, comme on leur a dit janvier que cette année on ne prendrait pas de place dans leur colo, eh bien, ils ont essayé de vendre leur place en colo à d'autres collectivités. Normal ! Parce que sinon, elles licencient en leur sein. Donc la ville de Paris ne mettra à disposition des parents que, si mes informations sont bonnes, que 3 200 places, et donc on est bien loin des 5 000 places de l'été dernier qui étaient déjà dérisoires, qui étaient déjà bien loin des plus de 12 000 places selon la mémoire des acteurs fin des années 90. Donc le résultat est quand même calamiteux de tout cela. Et je demande, à travers ce vœu, qu'on titularise ces vacataires. Cinq vacataires, c'est quand même pas le bout du monde et qu'on respecte l'expertise, la mémoire, le travail effectué par ces agents au service de l'intérêt général. Et c'est dans l'intérêt des colonies de vacances et de l'accompagnement du dispositif, eh bien, que le dispositif puisse profiter de leur savoir-faire et de leur expérience. Et c'est une question de base, de respecter la loi. Sachez, sinon, de toute façon que ces vacataires vont aller au tribunal administratif. Donc je conseillerais à la ville de Paris de respecter tout simplement ses obligations d'employeur.

Mme CALANDRA

M. Renaud MARTIN et M. LE BARS pour la réponse de l'exécutif.

M. MARTIN

C'était juste pour profiter du vœu de Mme SIMONNET pour dire qu'effectivement, je pense que cette économie était une grave erreur, que les colonies de vacances sont un moyen important pour les jeunes Parisiens de quitter une ville extrêmement dense, que ça doit être un outil de mixité sociale et de départ en vacances collectif, que ça rendait aussi des services évidemment aux parents qui peuvent ainsi offrir à leurs enfants des séjours on espère de qualité. Je pense effectivement qu'il y a forcément, vous l'avez souligné, des dommages collatéraux sur le service qui sera offert cette année. Mais je vais laisser Alexandre répondre sur les autres points pour dire simplement que nous soutenons ces dispositifs de départ en vacances pour les enfants parisiens.

M. LE BARS

Oui, tout d'abord, en écho à ce que vient de dire Renaud MARTIN, je voulais également affirmer que j'étais d'accord avec une partie des considérants de votre vœu, et en particulier le premier considérant qui dit, je cite : « Que le droit aux congés payés est un élément essentiel du progrès social au service des émancipations. » Je suis aussi plutôt d'accord avec vous sur certains autres considérants, comme bon nombre de mes collègues de la majorité dans d'autres arrondissements, puisqu'il m'a semblé que la suppression des colonies arc-en-ciel aurait été une erreur et je l'ai d'ailleurs fait savoir il y a plusieurs semaines. Donc je me réjouis comme vous que la ville de Paris soit revenue sur sa décision et que ce dispositif soit reconduit. Je suis en revanche en désaccord avec ce vœu lorsqu'il affirme que le dispositif, je cite de nouveau : « Que le dispositif de colonie de vacances arc-en-ciel est le seul qui permet aux petits Parisiens de partir en vacances à un tarif indexé sur le quotient familial. » Et il me

semble qu'il faut rappeler ici la richesse et la diversité de l'offre faite aux enfants parisiens pendant les vacances d'été. Moi je peux citer, alors j'ai la liste et non exhaustive, mais les séjours aventure organisés par les centres de loisir qui concernent plus de 2 500 enfants chaque année, les séjours action collégiens qui, je vous rappelle, est un dispositif spécifique à la ville de Paris qui concernent 1 500 élèves chaque année. Les stages sportifs d'une semaine, Paris sport vacances qui concernent là encore plusieurs milliers d'enfants. Cela sans compter bien entendu les nombreuses activités à la journée organisées pour les enfants à Paris et dans ses environs. Alors activités à la journée qui bien sûr ne remplacent pas les colonies de vacances. Ça, je tiens à le préciser. Les sorties des centres de loisir dans les espaces natures, la découverte des monuments de la ville de Paris, le dispositif ville vie vacances conduit avec l'État, l'opération Paris plage étendue sur trois semaines supplémentaires depuis le début de cette mandature ou encore les colonies de la caisse des écoles du 20^e arrondissement qui concernent cette année, si mes chiffres sont exacts, 330 séjours financés. Je citerai enfin le dispositif classe de découverte durant le temps scolaire dont le barème est construit de façon à favoriser les écoles REP et REP+. Concernant l'été 2018, les chiffres qui m'ont été fournis sont un peu différents des vôtres puisqu'effectivement, ce qui s'est passé à l'automne va un peu modifier l'offre mais les caisses des écoles ont été sollicitées pour pouvoir proposer aux familles une offre à peu près similaire au nombre à l'offre précédente. Et donc concernant les attendus de votre vœu demandant que les cinq vacataires puissent être titularisés ou puissent bénéficier d'un CDD de 24 mois pouvant être prolongé de 12 mois supplémentaire, comme vous l'avez rappelé, il leur a été proposé un CDD d'un an. Et la plupart des vacataires, ou ces informations que j'ai et qui ne sont pas tout à fait les mêmes que les vôtres ont pour diverses raisons, telles qu'une reprise d'étude ou la signature d'un CDI, refusé cette proposition et plus généralement puisque l'on parle de cinq personnes, je tenais quand même à rappeler quelques éléments de contexte plus généraux. La DASCO a besoin de recourir à l'emploi de vacataires pour certaines missions telles que celle-ci. Mais au-delà de cette mission, cette direction a embauché de façon très significative ces dernières années passant de, j'arrondis les chiffres, de 7 900 ETP en 2011 à 9 900 en 2015, donc ETP équivalent temps plein. Et enfin, elle a recruté entre 2013 et 2015, 2 300 personnels titulaires. Donc la ville de Paris, et en particulier la DASCO, sait recruter et aussi les précariser quand il le faut. Mais il y aura toujours besoin de recourir à des vacataires sur certaines missions. Concernant le second attendu en revanche, je vous propose que l'on puisse le soutenir ensemble car, comme je le disais en introduction, nous sommes attachés à ces colonies arc-en-ciel. Et moi je soutiens parfaitement le second attendu qui demande à ce que ce dispositif soit pérennisé. Donc je voterai pour ce vœu si vous acceptez de supprimer le premier attendu tout en maintenant le second. Je peux le redire. Oui.

Mme CALANDRA

Alors M. LE BARS, c'est exactement, j'allais le dire, pouvez-vous répéter en articulant et en parlant plus fort afin que tout le monde l'entende.

M. LE BARS

J'étais très loin du micro, excusez-moi. Donc je vous proposais de conserver l'attendu demandant le maintien du dispositif et en revanche de supprimer l'attendu concernant les vacataires. Donc si vous supprimez cet attendu, nous voterons ce vœu.

Mme CALANDRA

Non, mais Mme SIMONNET, et je répète que...

Mme SIMONNET

Vous parlez du... pas de l'attendu, pas d'un considérant. Vous parlez du...

M. LE BARS

Oui, oui. Absolument.

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, c'est encore moi qui donne la parole dans cette enceinte. Je voulais vous dire un mot avant que vous ne repreniez la parole. Nous sommes sur l'attendu sur la titularisation. Nous, nous n'avons pas du tout les mêmes informations que vous. Les titulaires ont refusé les contrats,

notamment parce qu'ils avaient soit trouvé du boulot ailleurs, soit puisqu'ils reprenaient des études, en tout cas pour l'un. L'autre avait trouvé un CDI, etc. Et le dispositif, tel qu'il est conçu, ne permet pas de justifier un poste à plein temps pour toute l'année. Donc je rappelle aussi que les effectifs de la DASCO sont passés de 7 961 en 2011 à 9 944 en 2015. Que nous avons également créé une filière d'animation en titularisant des milliers d'animateurs à Paris en leur offrant des perspectives de carrière grâce à la gestion des TAP, qu'on appelle maintenant des TAP, et du nouveau temps périscolaire pour les enfants du 20^e arrondissement et de Paris. Donc le moins qu'on puisse dire, c'est que la ville de Paris, en matière de titularisation, d'offre de poste, etc. a été la seule ville de France, je pense, et je crois et je ne m'avance pas, à avoir offert autant d'embauches et de titularisations. Là, franchement, à un moment donné, il faut quand même être raisonnable. Je rappelle aussi qu'il y a des questions derrière. Alors pardonnez-moi, vous allez me dire que c'est bassement budgétaire. Enfin, on a pris des engagements devant les Parisiens aussi concernant leurs impôts. Donc je redis que si vous êtes d'accord pour cet amendement, nous voterons ce vœu. Sinon, nous voterons contre.

Mme SIMONNET

Évidemment que je ne peux pas accepter cet amendement. Mais est-ce que vous vous rendez compte, Madame la Maire ? Vous imaginez, vous, travailler pendant 10 ans un contrat de 8 mois, 9, 10, 11, 12, pendant 4 mois, vous pointez à Pôle emploi. Et ensuite, vous résignez un contrat ! 10 ans avec cette situation précaire !

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, on a entendu vos arguments.

Mme SIMONNET

Je vais vous dire. C'est totalement pour cinq contrats. Mais c'est d'un minable, c'est d'un minable hallucinant ! Écoutez, j'estime qu'on ne peut pas mépriser à ce point-là ceux qui travaillent au service de la ville de Paris. Par contre, je vais vous dire une chose, si on ne sait pas comment augmenter l'activité de ces agents pour qu'ils soient utiles à la collectivité 12 mois sur 12, mais on peut vous donner des idées. Et le vœu donne des idées. Parce que les colonies de vacances, elles sont nécessaires pendant le mois de juillet. C'est la priorité. Mais vous avez plein de collectivités en France qui proposent aussi des colonies de vacances à d'autres périodes de l'année. Et une ville comme Paris s'honorerait à pouvoir le proposer. Donc franchement, ça n'est pas acceptable de se dire qu'on ne peut pas, pour cinq vacataires, les titulariser. Ils seront ravis, quand je leur transmettrai vos propos, d'apprendre qu'en fait, si on leur avait proposé une titularisation, vous laissez sous-entendre qu'ils n'auraient pas accepté puisqu'ils étaient sur d'autres types de projet. Ils seront ravis d'entendre cela. C'est d'une mauvaise foi absolue. Mais Madame la Maire de Paris, elle-même, a été cette semaine, pas la semaine dernière, début de semaine, d'une mauvaise foi absolue parce qu'elle a prétendu que certains avaient essayé, je ne sais plus la formule exacte, de supprimer ce dispositif, et qu'elle, elle avait dit *niet*. Alors de deux choses l'une. Ou début janvier, la DASCO supprime le dispositif à l'insu de la Maire. Ça veut dire qu'elle n'a aucun contrôle sur l'administration parisienne, ce qui pose un souci. Ou bien elle ment parce qu'elle ne veut pas reconnaître qu'elle a fait volte-face devant la mobilisation. Eh bien, ce genre de mauvaise foi, à mi-mandat, ce n'est pas terrible.

Mme CALANDRA

Alors maintenant, je vous consulte : Qui est pour ce vœu ? Ah, pardon ! Excusez-moi. Allez-y !

Mme HERRERO

Oui, Madame la Maire, chers élus, nous tenons à apporter notre soutien actif et vigilant concernant le dispositif des vacances arc-en-ciel. Je pensais aussi aux classes de découverte dont le nombre se réduit drastiquement d'année en année puisqu'effectivement, dans les années 1990, on partait de 11 000 places et pour aboutir aujourd'hui à 3 800 places, enfin, on ne va pas faire la guerre des chiffres. Mais ce genre de dispositif est tout à fait essentiel pour la mixité sociale, pour l'éducation, à l'environnement, au développement durable, à une citoyenneté active et responsable pour la jeunesse parisienne qui est, je trouve, de plus en plus négligée au niveau de la ville de Paris. J'ai pu rencontrer des assistantes sociales, des enseignants, des éducateurs, des éducatrices, des parents d'élèves,

mes propres élèves, et effectivement, l'offre se réduit considérablement. Et je ne voudrais pas non plus m'étendre sur les TAP, sur d'autres dispositifs parisiens pour notre jeunesse qui déclinent au niveau de la qualité. Donc je redis ici qu'il est absolument essentiel à l'heure où nous nous devons d'oser Paris d'apporter notre soutien à ce genre de dispositif et à toutes les personnes qui œuvrent pour notre jeunesse parisienne. Et je rappelle les propos de Léonard de Vinci : « Prenons nos leçons de la nature ». Donc il est temps de sortir nos jeunes du bitume parisien. Merci.

Mme CALANDRA

M. LE BARS en parlant fort.

M. LE BARS

Donc oui, pardon pour la première intervention un peu loin du micro, mais pour qu'il n'y ait pas de confusion. Puisque vous évoquiez les années 90, nous, nous soutenons bien sûr les vacances arc-en-ciel et depuis les années 90, alors il y a peut-être certains dispositifs qui sont moins présents que d'autres mais il y a eu une offre qui a été renouvelée, qui a été étoffée de manière hallucinante depuis... vous citez les années 90, même le début des années 2000, il y a eu... action collégienne n'existait pas. Paris sport vacances s'est développé, enfin, je ne veux pas refaire la liste exhaustive mais il me semble quand même que l'offre qu'on propose aux Parisiens pour les temps périscolaires et extrascolaires s'est considérablement développée ces dernières années.

Mme CALANDRA

Je suis quand même extrêmement surprise d'entendre ces propos. Nous sommes la seule ville de France où tous les directeurs d'établissement scolaire, enfin, d'élémentaire sont déchargés intégralement de cours, quelle que soit la taille de l'école, y compris quand il y a seulement quatre ou cinq classes. Nous sommes la seule ville de France dans laquelle la ville assume des professeurs de la ville de Paris, un corps d'enseignants avec une inspection, donc nous payons une inspection nous-mêmes pour des professeurs d'arts plastiques, des professeurs de musique, des professeurs de sport. Nous sommes la seule ville de France à avoir mis en place ce dispositif de TAP avec le corps d'animateurs qui en découlent les recrutements, les formations, le déploiement des associations. Nous sommes la seule ville de France qui a cette offre, cette variété d'offre en matière de séjour. Quand vous voyez les séjours courts, les séjours, qu'ils soient dans Paris ou à l'extérieur. Alors je veux bien entendre que seules les classes découvertes seraient formidables. Mais je suis désolée, il y a des parents, par exemple, qui ne veulent pas que les enfants partent en durée longue à l'extérieur de Paris parce que ce qui les arrange, c'est que le gamin parte justement deux, trois jours ou soit dans des trucs où ils puissent le récupérer le soir parce qu'après, eux-mêmes partent en vacances avec l'enfant. Je le sais. Beaucoup de parents me l'ont dit pour les inscriptions. Donc nous avons fait une variété d'offres qui correspond à la variété des demandes. Tous les parents ne veulent pas que leurs enfants partent en colonie longue durée à l'extérieur de Paris. C'est comme d'ailleurs pour la petite enfance, tous les parents ne souhaitent pas inscrire leur enfant à la crèche cinq jours sur sept. C'est pour ça que nous avons fait les haltes-garderies, etc. parce qu'il y a des variétés de demandes. Alors moi je ne peux pas laisser dire que les choses se dégradent à la ville de Paris. Si on fait le calcul, quand on pense aux primes qu'on paie aux directeurs d'école, sans parler des logements de fonction, les primes payées aux directeurs d'école pour les ateliers bleus. Les ateliers bleus, les TAP, etc., écoutez, vraiment je mets au défi n'importe quelle ville de France de nous expliquer qu'elle fait mieux que nous.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Vous vous débrouillerez avec le Conseil de Paris. Bon, ensuite, et avec la titularisation, mais, enfin, moi je ne suis pas très inquiète.

- **V20-2018-058 : Vœu relatif au déploiement et à l'utilisation du compteur Linky, déposé par Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste.**

M. VON GASTROW

Oui, Madame la Maire. Je peux répondre à votre attente de brièveté. Parce qu'effectivement, c'est un sujet qui va concerner bientôt les habitantes et les habitants du 20^e arrondissement à l'horizon de 2019. Il suscite des inquiétudes. Je ne vais pas développer puisqu'effectivement, tout cela est bien sur les considérants que nous avons rédigés pour ce vœu. Ce qui nous importe à travers ce vœu, c'est de donner des pistes pour qu'il y ait un effort d'information parce que vraiment dans ce projet, vraiment ça pêche à ce niveau-là. On ne peut pas attaquer les gens en disant que des fois, il pourrait y avoir des attitudes irrationnelles, s'inquiéter que la transmission des données par les courants électriques puisse avoir des effets indésirables et plein d'autres choses, si on n'a pas du tout une politique d'information. Or, actuellement, il apparaît que là, effectivement, ça pêche gravement. Et donc dans ce vœu, nous avons simplement voulu donner des pistes pour que, avant que n'ait lieu cette installation, on puisse aider la population à connaître davantage cela. D'ailleurs, il y a eu, en 2016, des vœux votés par le conseil de Paris à deux reprises. Malheureusement, on a l'impression qu'effectivement, il faut à chaque fois remettre les choses sur l'établi. C'est un peu dommage. Mais c'est vrai, la question méritait d'être soulevée.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Nous voterons ce vœu qui est un vœu qui demande des choses quand même très minimalistes finalement, et même assez évidentes, à savoir qu'il y a une véritable information faite aux Parisiennes et aux Parisiens et que ENEDIS s'exécute quand même à minima sur ces obligations d'information des Parisiennes et des Parisiens. Et ce vœu finalement demande l'application de vœux antérieurement votés au conseil de Paris. Après, c'est vraiment un vœu minimal. Puisque je rappelle notre position : nous, nous sommes contre ces compteurs Linky. Nous estimons que la ville de Paris est propriétaire des compteurs électriques, donc aurait pu s'opposer à ENEDIS et refuser comme d'autres municipalités l'ont fait en votant en délibération que ENEDIS impose, aurait pu refuser que ENEDIS impose aux habitants et aux habitantes de changer ses compteurs Linky. Je rappelle aux citoyens et aux citoyennes qu'ils ont le choix de refuser l'installation de ces compteurs, qu'en aucun cas, ces compteurs ne sont pertinents d'un point de vue économique. C'est une vraie gabegie économique que les citoyens usagers vont devoir payer parce que ça se répercutera sur le prix de leur facture. C'est une aberration écologique parce que les actuels compteurs fonctionnent. Donc changer tous les compteurs électriques pour en remettre d'autres a une empreinte écologique certaine, qu'en aucun cas, ça n'a un impact immédiat de réduction de la consommation d'énergie et que la sobriété énergétique peut être atteinte par bien d'autres dispositifs et mesures que cela, que les compteurs Linky portent atteinte à nos libertés fondamentales. Et ça pose la vraie question du traitement et de l'exploitation des données par ENEDIS qui aura la possibilité de savoir quel appareil électrique vous utilisez, quand vous l'utilisez chez vous. Et que feront-ils de ces données-là ? Et par ailleurs, cela pose aussi des problèmes en termes de santé publique car on sait que la surexposition aux ondes et notamment celles issues de ces compteurs Linky sont potentiellement cancérigènes et que ça pose un problème qui est particulièrement problématique pour les personnes électro hyper sensibles. Et il suffit de rencontrer ces associations de personnes électro hyper sensibles pour comprendre le cauchemar qu'elles subissent. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Mme BACHE.

Mme BACHE

Je ne vais pas revenir sur tous les considérants que je partage pour une grande partie. D'ailleurs, on peut avoir différents angles de vue sur l'installation de ce compteur Linky. On peut croire, par exemple, tout comme le dit ENEDIS qu'il s'agit de permettre à l'utilisateur de mieux maîtriser sa

consommation. On peut aussi se demander si Linky apporte vraiment tous les avantages qui sont décrits dans l'information publicitaires qu'ENEDIS dispense et puis mettre en parallèle les dangers pour la santé mais aussi pour la liberté qui sont quand même sous-jacents. On peut aussi constater, et moi, ça me pose des problèmes tant en question de durabilité qu'en question financière, que ces compteurs sont destinés à durer deux fois moins de temps que les compteurs actuels, et s'interroger sur le rapport avantage/prix pour l'utilisateur et sur où va l'argent qu'il rapporte. Mais ce que je voudrais dire, c'est que ce vœu, je le trouve surtout intéressant dans sa forme parce qu'il est respectueux des différentes approches, et en même temps il est parfaitement documenté, et il s'appuie sur des faits concrets. Alors je vous renvoie aux 24 informations obscures sur les 28 ou au fait que la Cour des comptes elle-même a dénoncé de nombreux manques. Et puis sur la réalité que de nombreux usagers s'énervent quand ils se retrouvent face à ces compteurs. Donc il ne semble pas inutile pour conclure qu'ENEDIS doit prendre des dispositions pour répondre concrètement aux questions des usagers et évidemment, en conséquence, le groupe socialiste et apparentés votera ce vœu.

Mme CALANDRA

Merci, Mme BACHE.

Mme VICQ

Oui, merci, Madame la Maire. Très rapidement, nous voterons pour ce vœu et dans la continuité de ce qu'ont dit mes deux collègues précédentes, nous souhaiterions pour autant que puisse être rajoutée dans les conclusions du vœu la problématique liée à la confidentialité des données personnelles. Je ne pense pas que ça posera de problème. Mais moyennant cet amendement, nous voterons bien évidemment le vœu. Merci.

Mme CALANDRA

M. PASCAL.

M. PASCAL

Oui, merci, Madame la Maire. Globalement tout a été dit mais je crois qu'il faut rappeler qu'en effet, il y a beaucoup d'inquiétudes autour du déploiement de ces compteurs. Trois types d'inquiétude : les questions de santé, ça a été évoqué, les questions de sécurité, enfin, pardon, d'atteinte aux libertés individuelles, ça a été évoqué, même si la CNIL a rendu un avis sur le sujet. Et troisième sujet qui n'a pas été évoqué : des inquiétudes quant à la sécurité de ces appareils. Il y a eu quelques incendies qui auraient été déclenchés par... alors probablement une mauvaise installation, etc. Bref, pour toutes ces raisons, je pense qu'il est nécessaire, que ces inquiétudes soient fondées ou pas, elles existent, il est nécessaire d'informer et en ce sens, le vœu nous paraît fondé. Nous le soutiendrons.

Mme CALANDRA

Avec l'amendement de Mme VICQ, tout le monde est d'accord. Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Oui, juste pour vous dire que nous sommes bien évidemment d'accord avec cet amendement qu'on pourrait formuler par « Que soit garantie la confidentialité des données. »

Mme CALANDRA

Bien, donc comme je pense que nous allons tous être d'accord, M. Renaud MARTIN avec... et sur l'amendement.

M. MARTIN

Juste dire deux, trois mots. D'abord, vous dire que pour ce qui concerne le 20^e arrondissement, l'installation des compteurs Linky commencera en 2019, que j'ai déjà pris l'engagement à plusieurs reprises avec les conseils de quartier d'organiser des réunions d'information sur les questions qui sont

posées par le compteur Linky. Donc il n'y a aucune difficulté à ce que nous procédions à ces réunions d'information. Pour dire aussi qu'il y a quand même quelques, je ne veux pas laisser dire que Linky n'apporterait aucune fonctionnalité nouvelle. Elles sont sans doute insuffisantes, et d'une approche un peu ésotérique pour le moment. Mais c'est aussi parce qu'une partie de ces nouvelles fonctionnalités seront mises en valeur notamment par les opérateurs, c'est-à-dire les distributeurs d'énergie, et pas directement par le compteur Linky, ce qui est aussi un problème. Mais donc Linky a une certaine pertinence même si chacun le savait dès sa conception et dès son intronisation, il serait de toute façon un peu insuffisant dans... et que le fait que ENEDIS ait communiqué sur le fait qu'elle a installé des compteurs intelligents est un peu trop fort comme terme. C'est au mieux un compteur communicant et rien d'autre. Donc oui, je vais appeler à voter évidemment ce vœu parce que de fait, toutes les informations sont nécessaires et que ce vœu a le mérite d'insister sur des points qui ne sont pas les points les plus, certes, les plus polémiques sur les inquiétudes, mais qui sont évidemment nécessaires à l'appropriation par les usagers de ces compteurs-là pour effectivement en tirer les bénéfices qui quand même existent avec ces compteurs, et donc avoir un mode d'emploi ne fait pas de mal.

Mme CALANDRA

Donc je vais soumettre le vœu avec l'amendement proposé par Mme VICQ parce que je pense qu'il sera soutenu largement. Je tiens à dire que moi, je suis aussi pour une démarche de conscientisation des usagers et consommateurs, c'est-à-dire le fait qu'on pousse nos citoyens, parce que le mouvement de défense des consommateurs en France est trop faible. Donc c'est toujours une bonne chose de toute façon de faire de l'information et de pousser les gens à regarder ce à quoi ils souscrivent, si j'ose dire. Donc je vous remercie pour toutes vos contributions.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

4. Questions orales

Q-20-18-02 : Question relative au renouvellement des Conseils de quartier, déposée par les élu-e-s des groupes socialistes et apparentés, communistes et écologistes.

Q-20-18-03 : Question relative à la haie vive le long du mur du Père Lachaise, boulevard Ménilmontant, déposée par le groupe des élu.e.s écologistes.

Mme De MASSOL

Alors mes chers collègues, bon, moi je regrette un peu qu'on soit obligé de passer par ces questions orales. Nous avons des réunions de l'exécutif qui nous permet de justement d'aborder ces questions. C'est un petit peu dommage que vous n'y participez plus depuis un certain temps. D'autre part, vous êtes très nombreux à avoir mon numéro de portable. Donc je vous invite, quand vous avez ce genre de question, à le faire, à l'utiliser. Concernant la question sur les conseils de quartier, un petit rapide historique. Donc 42 conseillères et conseillers de quartier par quartier, 24 tirés au sort sur les listes électorales de l'arrondissement, 4 tirés au sort sur une liste des étrangers non communauté européenne, et 14 tirés au sort sur une liste de personnes volontaires. La charte des conseils de quartier que nous avons tous votée en début de mandature indique que chaque conseiller et conseillère de quartier peut renouveler son action pendant deux fois trois ans. Quand ces trois ans se sont écoulés, nous avons donc envoyé un questionnaire à chaque conseiller et conseillère de quartier début décembre avec une date limite de réponse pour le 1^{er} janvier. 75 conseillères et conseillers de quartier ont répondu sur les 294 de notre arrondissement. Sur les 75 réponses, 67 ont souhaité renouveler l'aventure. Du 1^{er} janvier au 28 février, phase des candidatures sur la liste des volontaires. Il y a donc 78 places qui sont disponibles pour 168 candidatures. Donc ce sont les chiffres de toutes les propositions de candidature que nous avons reçues. La phase tirage au sort sur liste électorale, le principe, c'est qu'un tirage au sort a eu lieu au bureau des élections le jeudi 28 février. C'est un tirage au sort qui se fait avec les mêmes outils que celui de tirage au sort pour les jurys d'assise. C'est un ordinateur qui va tirer au sort et qui va sortir une liste de numéros. Le pôle démocratie locale a recensé le nom des tirés au sort à l'est des listes d'émargement des bureaux de vote et les élus souhaitant comprendre plus en détail ce processus sont invités à prendre rendez-vous au PDL qui vous accueillera avec beaucoup de joie. 149 places sont disponibles. Un courrier proposant de devenir conseiller ou conseillère de quartier a été envoyé à toutes ces personnes tirées au sort sur

liste électorale, c'est-à-dire 1 142 électeurs et électrices. Pourquoi un chiffre bien supérieur ? Parce qu'on sait que, pour qu'il y ait une personne qui réponde oui, souvent, on est obligé d'adresser au moins une dizaine de courriers. Les habitantes et les habitants tirés au sort doivent nous répondre avant le 22 mars. S'il nous manque des conseillers et des conseillères, nous devons procéder à un tirage au sort suivant le même processus : liste électorale, ensuite consultation des listes d'émargements, etc. Nous ne procéderons au tirage au sort des volontaires pas avant le 22 mars. Et nous inviterons évidemment à ce moment, l'ensemble des élus à ce tirage au sort pour éviter entre le moment où les trois ans sont révolus et le moment où les nouveaux conseillères et conseillers arrivent, qu'il y ait une vacance des conseils de quartier. Actuellement, les conseils de quartier peuvent poursuivre leurs travaux de façon tout à fait sereine. La modalité du tirage au sort : quatre tirages au sort par conseil de quartier pour respecter la parité. Un tirage au sort « femmes volontaires », un autre « hommes volontaires », un « extra communautaires hommes » et puis pour finir un tirage au sort « extra communautaires femmes ». Alors vous parlez de publicité. Moi je préfère parler de communication. On a fait un flyer, des affiches que le service communication a élaborés avec le pôle démocratie locale. Ces documents ont été distribués à l'ensemble des équipements publics de l'arrondissement. On a fait aussi un message ARC. Donc 11 000 personnes ont été informées de ce renouvellement en partie des conseils de quartier. Évidemment, chaque plénière a été l'occasion de présenter le renouvellement des conseils de quartier et d'inciter les gens à s'inscrire sur la liste de volontaires, ce qui a été suivi d'effets. Puisqu'effectivement, des gens se sont inscrits sur la liste des volontaires. Et puis cette diffusion de ce renouvellement a été largement diffusée par les conseillers et les conseillères de quartier eux-mêmes puisqu'ils ont incité les gens qui participaient à leur conseil de quartier à s'inscrire sur la liste des volontaires. Ensuite, vous posez la question : « Quel dispositif est prévu pour donner envie aux personnes sollicitées de s'investir ? Ne pourrait-on pas être accompagné par les halles civiques pour améliorer notre démocratie participative ? » Lorsque nous aurons ce renouvellement et les noms et les coordonnées de tous ceux et celles qui veulent devenir conseiller et conseillère de quartier, nous allons organiser une journée de la démocratie locale dans le 20^e, c'est d'ailleurs une suggestion du conseil de quartier Belleville. Et cette journée a pour objectif de faire se rencontrer les nouveaux conseillers et conseillères de quartier avec ceux qui poursuivent l'aventure. Cette journée va permettre aussi d'expliquer un certain nombre de règles de fonctionnement des conseils de quartier, en particulier les règles financières, quel est le rôle d'un conseil de quartier, quelles sont ses relations avec les élus, avec les associations, etc. ? Et puis la deuxième partie de la journée, nous aimerions qu'elle puisse permettre, grâce à des ateliers, de débattre sur le rôle de la démocratie locale, de son évolution face aux réseaux, par exemple, aux nouvelles technologies, aux réseaux sociaux qui se sont développés. Et bien sûr que nous allons inviter les halles civiques à participer à cette journée débat, nous aider même à l'organiser. Nous inviterons aussi l'association Co-city, association qui a travaillé dans le cadre du budget participatif pour solliciter les habitants des quartiers populaires et pour les soutenir dans leur écriture de projet. Voilà en ce qui concerne les conseils de quartier, leur renouvellement. Donc prochain rendez-vous pour le tirage au sort, dès qu'on aura une date bien précise, vous serez bien évidemment invités à y participer, à l'observer, à regarder les urnes.

Ensuite, en ce qui concerne la haie. Alors oui, le terme de haie vive, bon, alors je vous rappelle que ce projet de monument aux morts est un projet parisien qui est soutenu très fortement par Anne HIDALGO et par Catherine VIEU-CHARRIER. Une ébauche du projet a été présentée en mairie d'arrondissement le 25 octobre. Et je vous rappelle aussi que les riverains de ce projet, côté 20^e, c'est le cimetière du Père Lachaise. Les riverains de l'autre côté, ils sont dans le 11^e arrondissement.

Mme CALANDRA

Il y a eu peu de protestations.

Mme De MASSOL

Pardon ? Oui, mais je vous rappelle quand même que les riverains, côté 20^e, c'est les habitants, si je puis dire, du cimetière du Père Lachaise. La première étape de cet aménagement a constitué, vous l'avez tous observé, à la dépose des végétaux et des grillettes. Ça a été mené pendant la dernière semaine du mois de janvier parce que les agents de la DEVE ont profité de cette époque parce qu'il n'y a pas de nidification à ce moment-là. Donc de couper des végétaux à ce moment-là, ça ne met pas en cause les projets parentaux des oiseaux, si je puis dire ça comme ça. Ça permet aussi de transplanter, de récupérer les plantes pour aller les installer ailleurs. Une centaine d'entre elles ont

d'ailleurs été récupérées et ont été installées dans les jardins du 20^e arrondissement. Un affichage provisoire avait été mis en place. Et maintenant, il y a deux grands panneaux explicatifs qui présentent le projet et qui ont été également mis en place, et qui sont plus complets qu'effectivement, les affichages précédents. Alors pourquoi les habitants du 20^e et du 11^e n'ont-ils pas été informés de cette décision ? Alors maintenant que ces grands panneaux existent, les habitants du 20^e et du 11^e sont informés. Et il y aura également un énorme boîtage qui va être organisé par l'hôtel de ville pour présenter le projet. Je vous rappelle aussi que le projet a été présenté au conseil de quartier Réunion - Père Lachaise ainsi qu'à notre journal local, notre journaliste est parti, l'ami du 20^e. Pourquoi à l'heure où nous votons le Plan Biodiversité, les végétaux n'ont-ils pas été déterrés et donnés aux Parisiens ? Ils ont été récupérés pour ceux qui l'étaient, qui étaient récupérables par les jardiniers pour les jardins du 20^e. Et puis pourquoi les végétaux étaient malheureusement coupés et ne sont pas replantés ? Parce que tout simplement un certain nombre d'entre eux n'étaient pas récupérables parce que trop importants par la taille. Et puis parce que beaucoup d'entre eux étaient en très mauvais état phytosanitaire, en particulier les ifs communs. Alors question biodiversité. Sur la trentaine d'espèces représentées dans la haie, à peine trois étaient des espèces européennes. Je vous rappelle que pour qu'une haie joue son rôle au sein de la biodiversité, il faut que ce soit des espèces indigènes, des plantes indigènes qui sont là parce que les insectes vont d'abord chercher à s'approcher des espèces qu'ils connaissent depuis des milliers et des milliers d'années. Donc on ne peut pas parler d'une haie riche en biodiversité concernant cette haie. Il y avait toute une séquence de plantes qui se répétaient de part et d'autre des ifs taillées en cône. Mais franchement au niveau de la biodiversité, ce n'était pas vraiment intéressant. Donc je vous rappelle aussi que quand on parle de biodiversité en ville, on ne peut pas raisonner de la même façon que quand on est aux fins fonds de la Sologne ou dans le Cantal. À Paris, pour arriver à maintenir cette biodiversité, il y a des interventions des jardiniers qui sont nécessaires. Et les interventions des jardiniers, on les attendait depuis longtemps parce que cette haie n'apportait pas vraiment de satisfaction du point de vue de la biodiversité, et je vous rappelle aussi également que les jardiniers sont toujours très, très contents de répondre aux questions des habitants et des riverains. Et d'ailleurs, ils l'ont fait pendant la période où ils ont arraché, récupéré ou coupé les végétaux. Tous les végétaux qui n'ont pas été replantés vont être broyés. On a utilisé la même séquence de broyage que pour les sapins de Noël afin, là aussi, de limiter l'utilisation de l'énergie. Et ce broyat va être utilisé pour les jardins publics. Enfin, la DEVE a vraiment à cœur de réduire le coût du futur aménagement. Et donc de rendre un petit peu cohérente la charge de travail des jardiniers. Pourquoi les panneaux rénovation de la bande végétalisée avec indication que les végétaux seraient replantés ont-ils été installés après l'intervention de destruction ? Eh bien, écoutez, c'était pour informer les gens de ce qui se passait. Donc l'information a été anticipée par rapport à la communication parce que, encore une fois, je vous rappelle qu'à ce moment-là, il y avait des problèmes de neige et que la météo nous a permis de faire ces travaux quand il était encore possible de les faire. Les riverains sont tristes et en colère. Donc c'est là où je pense que vous parlez des riverains du 11^e arrondissement puisque côté Père Lachaise, on n'a pas eu beaucoup de communication. Aussi, je vous rappelle que ce projet est un projet qui va nous permettre de rendre hommage aux 94 700 Parisiens dont, si je me souviens bien, à peine une trentaine de Parisiennes, qui ont donné leur vie au moment de la guerre de 14-18. Paris est le seul arrondissement, la seule ville qui n'avait pas de monument aux morts. Donc il était absolument indispensable de pallier ce manque que je ne m'explique pas encore. Ce monument va être inauguré le 11 novembre 2018, le centenaire de la fin de la guerre. Ce monument va, en plus d'une large plaque qui va permettre d'inscrire ces 94 700 noms, va aussi intégrer tout un espace végétalisé avec là, des plantes indigènes qui seront utilisées, et un vrai souci de la biodiversité.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Et maintenant, je vais conclure avec l'agenda.

Donc d'abord, je me permets de vous rappeler ce dont j'ai parlé en début de conseil, les inaugurations de l'allée Zabel-Essayan à 15h15 et de la rue Antoinette-Fouque à 16h45 ce jeudi 8 mars.

Vendredi 9 mars, une nouvelle édition du World café à partir de 18h.

Samedi 10 mars, la manifestation pour la piétonisation des voies sur berge à 15h entre le pont Marie et le pont Louis PHILIPPE. Je vous appelle à venir nombreux et nombreuses.

Mardi 13 mars, cérémonie de prélèvement de terre au monument des victimes du travail forcé pour le mémorial Bittermark de Dortmund.

Et je voulais aussi rappeler évidemment la journée du 19 mars qui est la journée où nous commémorons la fin de la guerre d'Algérie, et saluer à cette occasion de façon très chaleureuse la mémoire de Jean LATOUR président du comité 20^e du souvenir français dont nous honorerons la

mémoire ce jour-là, notamment avec nos anciens combattants au moment où nous nous recueillons encore une fois sur les victimes de la guerre d'Algérie.

Et toujours en cours, la très belle exposition Mémo qui fait beaucoup parler d'elle.

Enfin, notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 17 avril. Bonne soirée ! Enfin, bonne nuit !